

# L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

## ABONNEMENTS

à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
 France et Algérie : Un an... 25 fr.  
 — Six mois... 14 fr.  
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.  
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

## INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres  
 Annonces en 7 points..... 2 50  
 Réclames en 8 points..... 4 »  
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces  
 et réclames d'émission.

TÉLÉPHONE : Central 46-64

N° 1236. — 48<sup>e</sup> volume (20)

Bureaux : 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>)

Vendredi 12 Novembre 1915

## SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	escompte	Avances s'valeurs mobilières		
<b>FRANCE — Banque de France</b>									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739	3 1/2		
1915 23 octobre...	4.730	353	13.868	2.546	2.197	564	5 1/2		
1915 4 novembre...	4.755	362	14.079	2.521	2.230	562	5		
1915 11 novembre...	4.782	361	14.188	2.525	2.170	565	5		
<b>ALLEMAGNE — Banque de l'Empire</b>									
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	930	63	4		
1915 23 octobre...	3.033	50	7.094	5.023	4.904	19	5 1/2		
1915 31 octobre...	3.036	48	7.433	2.028	5.258	24	5		
1915 7 novembre...	3.041	43	7.388	1.968	5.367	20	5		
<b>ANGLETERRE — Banque d'Angleterre</b>									
1914 23 juillet...	1.004	»	733	1.055	841	»	3		
1915 20 octobre...	1.472	»	814	2.459	2.965	»	5 1/2		
1915 27 octobre...	1.406	»	819	2.492	2.414	»	5		
1915 3 novembre...	1.416	»	836	2.394	2.464	»	5		
<b>DANEMARK — Banque Nationale</b>									
1914 31 juillet...	410	»	219	24	94	15	6		
1915 31 août...	150	»	285	7	50	16	5 1/2		
1915 30 septemb...	150	7	309	6	60	20	5		
1915 31 octobre...	150	6	324	9	70	20	5		
<b>ESPAGNE — Banque d'Espagne</b>									
1914 24 juillet...	543	730	1.919	498	446	170	4 1/2		
1915 16 octobre...	774	734	2.073	646	474	306	4 1/2		
1915 23 octobre...	780	738	2.067	643	472	300	4 1/2		
1915 30 octobre...	795	739	2.074	659	478	299	4 1/2		
<b>HOLLANDE — Banque Néerlandaise</b>									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130	3 1/2		
1915 16 octobre...	825	5	1.151	29	162	181	4 1/2		
1915 23 octobre...	825	5	1.158	29	168	181	4 1/2		
1915 30 octobre...	838	5	1.197	28	173	205	4 1/2		
<b>ITALIE — Banque d'Italie</b>									
1914 31 juillet...	1.105	89	1.730	245	586	115	5 1/2		
1915 20 septemb...	1.149	112	2.790	768	554	212	5 1/2		
1915 30 septemb...	1.150	113	2.848	720	530	232	5 1/2		
1915 10 octobre...	1.140	113	2.861	709	513	240	5 1/2		
<b>ROUMANIE — Banque Nationale</b>									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2		
1915 2 octobre...	174	0	733	63	287	53	6		
1915 9 octobre...	176	0	741	64	289	51	6		
1915 16 octobre...	176	0	741	65	289	51	6		
<b>RUSSIE — Banque de l'Etat</b>									
1914 21 juillet...	1.270	197	4.358	698	1.049	518	5 1/2		
1915 6 octobre...	4.243	52	12.711	2.062	7.998	2.236	6		
1915 14 octobre...	4.254	48	13.049	2.048	8.242	2.389	6		
1915 21 octobre...	4.255	52	13.309	2.163	8.634	2.038	6		
<b>SUÈDE — Banque Royale</b>									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	11	5 1/2		
1915 31 juillet...	159	5	386	139	241	32	5		
1915 31 août...	159	5	394	127	213	35	5		
1915 30 septemb...	159	5	433	97	221	14	5		
<b>SUISSE — Banque Nationale</b>									
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	14	3 1/2		
1915 7 octobre...	243	62	428	78	142	18	4 1/2		
1915 23 octobre...	244	61	420	87	148	17	4 1/2		
1915 31 octobre...	244	60	443	70	151	17	4 1/2		

## REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

### Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	3 nov. 1915	10 nov. 1915
Londres.....	25.224	25.174	27.37	27.49	27.56	27.545	27.85
New-York.....	518.25	516 »	586 »	586 »	598 »	595.50	598.50
Espagne.....	500 »	482.75	551 »	553.50	554.50	554 »	556.50
Hollande.....	208.30	207.56	238 »	240.50	245 »	248 »	253 »
Italie.....	100 »	99.62	91.50	91.50	92.50	92.50	92.50
Pétrograd.....	266.67	263 »	198 »	197 »	198 »	197 »	195 »
Scandinavie...	139 »	138.25	153 »	153.50	157 »	156 »	161.50
Suisse.....	100 »	100.03	110 »	110 »	111 »	111.50	112.50

### Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	3 nov. 1915	10 nov. 1915
Londres.....	100 liv.	99.82	108.51	108.99	109.27	109.20	110.42
New-York.....	» dol.	99.56	113.07	113.07	115.38	114.90	115.48
Espagne.....	» pes.	96.55	110.20	110.70	110.90	110.80	111.30
Hollande.....	» flor.	99.64	114.25	115.45	117.61	119.06	121.46
Italie.....	» lire.	99.62	91.50	91.50	92.50	92.50	92.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	74.25	73.87	74.25	73.87	73.12
Scandinavie...	» cou'	99.46	110.07	110.43	112.95	112.23	116.18
Suisse.....	» fr..	100.03	110 »	110 »	111 »	111.50	112.50

### Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	2 nov. 1915	9 nov. 1915
Paris.....	25.224	25.184	27.375	27.465	27.475	27.525	27.775
New-York.....	4.864	4.871	4.674	4.694	4.634	4.634	4.655
Espagne.....	25.22	25.10	24.88	24.85	24.82	24.90	24.95
Hollande.....	12.109	12.125	11.43	11.44	11.25	11.14	11.06
Italie.....	25.22	25.268	29.815	29.90	29.91	29.87	30.10
Pétrograd.....	94.62	95.80	140 »	140.24	139.75	141.50	143.50
Portugal.....	53.28	46.19	35.12	35.12	35.12	34.12	34.12
Scandinavie...	18.25	18.24	17.975	17.925	17.825	17.55	17.40
Suisse.....	25.22	25.18	24.95	24.92	24.90	24.80	24.72

### Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	2 nov. 1915	9 nov. 1915
Paris.....	100 fr.	100.14	92.14	91.83	91.80	91.63	90.81
New-York.....	» dol.	99.90	104.03	103.59	105.16	104.98	104.54
Espagne.....	» pes.	96.64	101.38	101.50	101.62	101.29	101.09
Hollande.....	» flor.	99.87	105.94	105.84	107.63	108.69	109.49
Italie.....	» lire.	99.82	84.59	84.35	84.23	84.44	83.80
Pétrograd.....	» rou.	98.77	67.58	67.46	67.71	66.86	65.93
Portugal.....	» mil.	86.69	65.91	65.91	65.91	64.04	64.04
Scandinavie...	» cou.	100.85	101.53	101.81	102.38	103.98	104.90
Suisse.....	» fr.	100.17	101.09	100.89	101.29	101.70	102.03

La cote du change a enregistré cette semaine une nouvelle poussée; à peu près toutes les devises, sauf le rouble, sont en hausse par rapport aux cours du 3 novembre. Le chèque sur Londres a progressé jusqu'à 27.85, le 10 novembre, contre 27.54 1/2 le 3; la hausse a été continue, sauf le 6 novembre où un léger tassement s'était produit sur la livre sterling et sur le dollar. Le câble transfert sur New-York clôture à 5.98 1/2, cours moyen, contre 5.95 1/2 la semaine précédente; l'Espagne est en hausse de 2 1/2 points, à 556 1/2; la couronne scandinave gagne 5 1/2 points, à 1.61 1/2; le franc suisse, 1 point, à 1.12 1/2. La lire italienne semble cristallisée depuis plusieurs semaines à 92 1/2. Mais des mouvements caractéristiques se sont produits sur le florin et sur le rouble. Le florin continue sa progression et atteint le niveau de 2.53, qui est le plus élevé depuis le début de la crise du

change; la prime ressort à 21.46 %. La cote du florin à Londres est de 11.06, contre 12.11 au pair, soit une prime de 9.49 %. Le rouble, parti du cours de 1.97 le 3 novembre, a progressivement relevé à 1.92, qu'à 1.89 le 8; il s'est légèrement relevé à 1.92, le 9, et à 1.95 le 10 novembre. Au cours de 1.89, la perte du rouble était de près de 30 %; c'est un des niveaux les plus bas atteints depuis la guerre. Le même jour, c'est-à-dire le 8 novembre, la cote de Londres enregistrait le minimum de 150 roubles pour 10 livres, soit 37 % de perte.

La hausse persistante du change hollandais préoccupe beaucoup les milieux financiers de la Cité. La poussée de ces jours derniers est d'autant plus remarquable que des achats de titres, pour des sommes assez élevées et pour compte hollandais, ont été effectués à Londres; d'autre part, des soldes relativement importants sont placés en bons du Trésor britannique, depuis le relèvement des taux auxquels ces bons sont escomptés. Il convient de remarquer que la Hollande est devenue, depuis la guerre et surtout depuis le renversement de la crise du change au profit de l'Amérique, un centre très actif d'arbitrage pour les achats de dollars. Elle profite des ventes de valeurs américaines, pour compte allemand, effectuées par l'intermédiaire des banques d'Amsterdam — la *Gazette de Francfort* évalue à plus de 2 milliards de marks l'ensemble de ces ventes. — Elle profite aussi actuellement des remises à faire par New-York pour le versement des fonds provenant des souscriptions américaines au troisième emprunt de guerre de l'Empire. Quelques-uns des journaux américains, récemment parvenus, évaluent ces souscriptions à un chiffre relativement élevé. La hausse du florin à New-York ferait même envisager un envoi d'or à Amsterdam, d'après le *Morning Post* de Londres.

Le *Wall Street Journal*, de New-York, évalue à 825 millions de dollars la créance des Etats-Unis sur l'étranger. A ce chiffre doivent être ajoutés : le montant des rachats de valeurs américaines détenues par l'étranger, montant qui est généralement estimé à 1 milliard de dollars (valeur au pair); celui des autres dettes envers l'étranger, liquidées également depuis le début de la guerre, et qui s'élevaient à peu près à la même somme. Comparée à la période antérieure à la guerre, la balance créditrice des Etats-Unis présenterait un excédent d'actif de 2.250 millions de dollars.

Il a été annoncé cette semaine qu'un crédit de 15 millions de dollars, réalisable par des tirages d'acceptation à 90 jours, renouvelables trois fois, ce qui donne au crédit une durée d'une année, avait été ouvert, à une maison de banque de Paris, par MM. William P. Bonbright et Co de New-York. Des pourparlers seraient en bonne voie pour l'ouverture d'un second crédit de même forme et de même somme. Enfin, on a toutes raisons de croire que les arrangements relatifs à une ouverture de crédits commerciaux, par les banques américaines aux banques du Royaume-Uni sont sur le point d'être conclus. Ces crédits seraient garantis par un dépôt de valeurs américaines et pourraient atteindre 2 à 300 millions de dollars. Leur réalisation aurait lieu sous forme d'escompte de traites à 90 jours, tirées par les exportateurs américains, acceptées par les banquiers des Etats-Unis et négociées sur place. L'acceptation ne serait donnée qu'après entente avec la banque anglaise qui se porterait du croire pour l'importateur. La caractéristique de ces nouveaux crédits, c'est qu'ils sont conclus sur la base du *change en dollars*, de sorte que les risques de variation des cours de la livre sterling seront supportés par la banque et l'importateur britanniques. Ce caractère des crédits aurait, paraît-il, soulevé de très vives objections de la part de M. Edward Holden, l'un des négociateurs. C'est une des formes de la lutte, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, entre le « *change dollar* » et le « *change sterling* ».

Le Gouvernement italien a placé récemment aux Etats-Unis 25 millions de dollars de bons du Trésor 6 % à un an. Les fonds provenant de la souscription seront employés au paiement des fournitures de matériel de guerre. Ce crédit améliorera, sans doute, le change italo-américain, lequel inscrit une perte de près de 28 %; mais il ne semble pas qu'il soit suffisant pour le rétablir entièrement à un niveau raisonnable.

#### Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	3 nov. 1915	9 nov. 1915
Paris.....	5.18	5.16	5.86	5.85	5.96	5.94	5.97
Londres.....	4.86	4.87	4.68	4.69	4.62	4.64	4.65
Berlin.....	95.37	95.06	82.37	82.50	82.62	81.75	81.37
Amsterdam.....	40.14	»	40.62	40.81	40.75	40.75	41.75

#### Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	3 nov. 1915	9 nov. 1915
Paris.....	100 fr.	100.27	88.44	88.55	86.95	87.25	86.81
Londres.....	100 liv.	100.19	96.23	96.45	95.01	95.35	95.66
Berlin.....	100 mk.	99.67	86.37	86.51	86.63	85.72	85.32
Amsterdam.....	100 fl.	»	101.20	101.67	101.52	101.52	104.01

#### Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	20 octob. 1915	27 octob. 1915	3 novemb. 1915	10 novemb. 1915
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 3/8	97 50	97 1/2	97 7/16
Câble transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 ./. .	1.4 ./. .	1.4 1/32	1.4 1/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 ./. .	1.4 ./. .	1.4 1/32	1.4 1/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	1.9 15/16	1.10 ./. .	1.10 ./. .	1.10 1/16
Shanghai.....	2.5 3/4	2.3 5/16	2.4 3/8	2.4 1/2	2.4 11/16
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or).....	47 11/16	49 1/8	49 3/16	49 1/4	49 1/4
Montevideo.....	51 3/32	53 5/8	53 1/2	53 7/8	54 ./. .
Rio-de-Jan. (papier).....	15 7/8	12 3/8	12 11/32	12 11/32	12 13/32
Valparaiso.....	9 3/4	9 1/32	8 15/16	8 31/32	9 1/32

#### Variations du mark à

	28 sept. 1915	5 octob. 1915	12 octob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	2 nov. 1915	9 nov. 1915
New-York (pair : 95 3/8)							
Cours.....	83 75	83 25	82 37	82 50	82 62	81 75	81 37
Parité.....	87 81	87 29	86 37	86 51	86 63	85 72	85 32
Perte %.....	12 19	12 71	13 63	13 49	13 37	14 28	14 68
Amsterdam (pair : 59 3/8)							
Cours.....	50 75	50 375	49 975	49 95	48 825	48 55	48 15
Parité.....	85 48	84 85	84 17	84 13	82 24	81 77	81 09
Perte %.....	14 52	15 15	15 83	15 87	17 76	18 23	18 91
Genève (pair : 123 47)							
Cours.....	108 75	109 30	109 20	109 20	109 07	108 85	108 25
Parité.....	88 07	88 52	88 44	88 44	88 34	88 15	87 67
Perte.....	11 95	11 95	11 56	11 56	11 66	11 85	12 33

Le change sur Vienne ressort à 76.75 à Genève, soit une perte de 26.90 0/0.

Les souscriptions allemandes au nouvel emprunt de guerre austro-hongrois ont contribué à améliorer sensiblement le cours de la couronne à la Bourse de Berlin. La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, estime entre 300 à 400 millions de marks le montant des souscriptions pour lesquelles il a fallu se procurer des moyens de remises sur le marché du change. Beaucoup de ces souscriptions émanent, paraît-il, des Compagnies d'assurances, qui ont été « engagées » à participer à l'emprunt par une circulaire de « l'Union Centrale », approuvée par le « Comité allemand de contrôle ».

#### Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	9 nov. 1914	9 février 1915	9 mai 1915	9 août 1915	9 sept. 1915	9 oct. 1915	9 nov. 1915
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	22 7/8	22 9/16	23 9/16	22 9/16	23 3/8	23 7/8	24 7/16
Escompte hors banque.....	2 15/16	1 5/16	2 7/8	4 7/8	4 25/32	4 23/32	4 7/8

## LA SITUATION

Le cabinet hellène s'est complété par la nomination de M. Michelikadis au ministère de l'Instruction publique. A en croire les dernières nouvelles, le cabinet, contrairement au désir de M. Venizelos, procédera à la dissolution de la Chambre.

Cependant le président du Conseil, M. Skouloudis, vient de donner aux alliés des assurances d'amitié alors que son prédécesseur s'était borné à une déclaration de neutralité bienveillante. Il a proclamé « sa ferme résolution de continuer la neutralité avec le caractère de la plus sincère bienveillance vis-à-vis des puissances de l'Entente ». Et pour montrer la sincérité de cette amitié, il a pris soin de la justifier par la profonde reconnaissance que la Grèce doit aux puissances qui ont restauré et protégé son indépendance. Abordant une question particulièrement délicate, il a promis « une attitude amicale du gouvernement royal vis-à-vis des troupes débarquées à Salonique ». Enfin, engageant même l'avenir, il a protesté d'avance contre les nouvelles malveillantes et tendancieuses qu'on pourrait mettre en circulation dans le vain but d'altérer les bons rapports de l'Entente avec la Grèce.

C'est le langage le plus amical pour les alliés qui ait été prononcé à la tribune du Parlement hellène, depuis M. Venizelos. Il y a lieu de s'en réjouir, malgré certains propos germanophiles de M. Dragoumis, ministre des Finances, le même qui négocie, avec les puissances de l'Entente, une avance de 40 millions de francs à la Grèce. Le seul fait des négociations pour un versement d'argent semble prouver que les gouvernements alliés n'ont plus à concevoir d'inquiétudes sur la future conduite du cabinet d'Athènes. Surtout quand les débarquements de troupes anglaises et françaises, à Salonique, sont devenus considérables.

Le cabinet de Bucarest, comme celui d'Athènes, vient de faire une nouvelle déclaration de neutralité, mais avec une promesse de grande bienveillance pour l'Entente. Devant l'agitation de l'opposition interventionniste, M. Bratiano, président du Conseil, a précisé les vues du gouvernement. « Il faut exclure, a-t-il dit, l'hypothèse d'une rupture avec la Russie parce que la Roumanie est liée avec cette puissance par un traité de bienveillante neutralité et par un accord qui nous interdit de permettre le transit des munitions allemandes vers la Turquie. » Mais le soir même de ces déclarations, il faisait proclamer l'état de siège pour mettre fin à l'agitation des interventionnistes.

A Londres, le traditionnel banquet du lord-maire a eu lieu, mardi, avec la splendeur accoutumée. Il n'y aurait rien à dire s'il n'avait été l'occasion d'une nouvelle et solennelle affirmation de la solidarité complète des alliés et de leur inébranlable et unanime résolution de maintenir l'Entente jusqu'à la victoire. « Après quinze mois de guerre, a dit M. Asquith, nous n'avons plus qu'un seul parti; l'unité d'intention et de résolution règne dans le pays. Nous sommes certains du triomphe. » Et voici la réponse qu'il a faite aux louches manœuvres

pour une paix prématurée : « Ensemble nous resterons debout ou nous tomberons ensemble, et tous les racontars que font circuler nos ennemis relativement à la paix ne sont que bavardages oiseux et sans valeur. Que la route soit longue ou courte, nous ne nous arrêterons pas en chemin. »

M. Balfour a tracé avec une légitime fierté le tableau des forces de la Grande-Bretagne. Il a répété qu'elle donnera, pour vaincre, son dernier homme, son dernier shilling, son dernier bateau.

## LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Sur notre front, pendant plusieurs jours, l'ennemi n'a manifesté son activité que par des canonnades et l'emploi de lances-mines et d'obus suffocants. Dans les Vosges seulement il nous avait montré de l'infanterie. Cependant les canonnades à l'est de Tahure et au nord de Massiges semblaient être le prélude d'une nouvelle action. En effet, deux violents assauts viennent d'avoir lieu sur les pentes de la Butte de Tahure, mais ils ont été repoussés.

Les armées allemandes qui opèrent en Serbie ont effectué leur jonction avec les Bulgares, entre Alexinatz et Nisch. Les Serbes conservent un moral excellent. Ils viennent d'infliger un échec aux Bulgares à Kachanec, et leur situation devant Monastir s'est améliorée. Monastir n'est plus menacée directement.

Des dépêches de Salonique confirment que les troupes françaises, sous les ordres du général Sarrail, étendent méthodiquement leur front le long de la voie ferrée de Krivolac vers Velès.

Les attaques des Bulgares contre Krivolac, — attaques repoussées victorieusement, — témoignent de l'inquiétude que leur cause cette progression.

De leur côté les Anglais, renforcés d'une nouvelle division, occupent solidement la région au nord de Doiran; ils rayonnent dans la direction de Stroumitza, où sont signalées des rencontres de patrouilles; ils tendent à opérer au nord-est de Stroumitza afin d'inquiéter le flanc de l'armée bulgare.

De Salonique également, on mande au *Daily Telegraph* :

« Il existe de bonnes raisons de croire que les « infortunes serbes sont maintenant terminées. Des forces britanniques considérables sont arrivées à Salonique; des forces plus considérables « encore y sont attendues. »

En Russie, sur la Duna, à Riga et à Dvinsk, nos alliés refoulent toujours peu à peu les troupes du général Hindenburg, qui se borne à contenir son adversaire.

En Volhynie, sur le Styr, la lutte continue à être très violente, particulièrement entre Kolki et Komarof où l'ennemi a essayé sans succès de forcer le passage de la rivière. C'est dans cette région surtout que se concentre la résistance des Austro-Allemands.

Sur le front italien, on ne signale qu'un combat assez violent sur le col de la Lina, pris par nos alliés, et que les Autrichiens voudraient leur reprendre. Sur le Carso, la situation reste sans changement. Au reste, la saison est là qui empêche les grandes opérations.

Le Montenegro est menacé. On répand le bruit que trois corps d'armée autrichiens sont concentrés en Bosnie pour l'envahir.

Des sous-marins allemands sont passés dans la Méditerranée. Ils ont coulé plusieurs vapeurs; un anglais, deux français, deux italiens et un japonais.

Il n'y a pas à douter que le système employé dans le nord contre eux ne trouve une application rapide dans la Méditerranée.

## QUESTIONS DU JOUR

### La Crise de la Petite Monnaie

Nous devons avoir, avant la guerre, de 70 à 75 millions de francs de monnaies de billon et de 280 à 300 millions de francs de monnaies divisionnaires d'argent; c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en fallait pour les besoins de notre commerce intérieur.

La circulation de ces monnaies inférieures était d'autant plus constante et rapide qu'en raison de leur faible valeur métallique, nul n'avait intérêt à les thésauriser.

Et cette dernière observation conserve toute sa force aujourd'hui puisque, malgré la hausse survenue sur le cuivre et l'argent en barre depuis le commencement de la guerre, le métal contenu dans une pièce en bronze de 10 centimes ne vaut guère plus de 2 centimes, et que les 5 grammes d'argent au titre de 835 millièmes de fin, constituant notre pièce de 1 franc, ne représentent, à l'état de métal, qu'une valeur réelle de 0 fr. 45 centimes.

La guerre a incontestablement provoqué un emploi plus intense de la monnaie de billon et des pièces divisionnaires d'argent, car dans les casernes et les dépôts de l'intérieur, de même que dans la zone des armées, il a fallu grouper des sommes importantes pour assurer le paiement de la solde des troupes qui ne peut être effectuée qu'en petite monnaie.

Ces sommes sont dépensées sur place, mais elles restent dans les régions intéressées où elles servent à la fois à échanger les billets que les soldats reçoivent de leur famille par la poste et à faciliter aux sergents-majors, qui touchent généralement la solde de leur compagnie en billets de banque, le paiement de cette solde aux caporaux chefs d'escouade.

Les soldats de la zone intérieure n'ont pas de raison spéciale de conserver beaucoup de petite monnaie par devers eux, car ils peuvent facilement s'en procurer là où ils se trouvent; mais il n'en est pas de même pour les poilus du front qui paient au comptant les denrées, le tabac, le vin et les friandises que des camarades leur montent dans les tranchées, ou leur apportent du cantonnement voisin.

Pour les poilus, la possession de petite monnaie est donc une question de première nécessité. Tous en détiennent une quantité plus ou moins grande et plusieurs payeurs d'armée ont confirmé le fait en déclarant qu'au moment de l'évacuation des poilus blessés, on trouvait sur eux, avec des billets de banque, des sommes en sous et en monnaies divisionnaires d'argent dépassant souvent 50 francs.

\*\*\*

Les effectifs considérables stationnés dans la zone des armées et le commerce de détail qu'une nuée de *mercantils* exerce dans cette zone ont certainement contribué à raréfier la petite monnaie dans les départements de l'intérieur; mais cette raréfaction n'aurait certainement pas suffi à provoquer la crise intense que nous subissons actuellement, si par une série de mesures individuelles, aussi maladroites qu'inopportunes, on n'avait brusquement paralysé, pour ne pas dire supprimé, la circulation des sous et des pièces divisionnaires d'argent.

Le jour où les bureaux des Postes et Télégraphes, les percepteurs, le service de l'octroi, les Compagnies de chemins de fer, le Métropolitain, le Nord-Sud, les Compagnies de Tramways et toutes les administrations soumises au contrôle de l'Etat ou de la Ville, ont exigé — ainsi que ces administrations en ont virtuellement le droit — que le public fit lui-même l'appoint de la somme à payer, la crise a été déclenchée parce qu'en ne rendant pas

immédiatement à la circulation la petite monnaie — sous ou pièces divisionnaires d'argent — que le public leur apportait, ces administrations ont accentué la raréfaction et ont effrayé le commerce de détail qui s'est vu lui-même obligé de faire de l'accaparement pour conserver sa clientèle. Il en est résulté une spéculation malsaine — à laquelle la direction des dites administrations est évidemment restée étrangère — mais qui n'a pu se produire qu'avec la complicité de receveurs ou d'employés subalternes.

La faculté donnée aux administrations publiques d'exiger que le public fasse lui-même l'appoint de la somme qu'il doit payer ne leur a été accordée que pour les mettre à l'abri de toute réclamation dans le cas où un concours fortuit de circonstances priverait leur caisse de petite monnaie; mais cette privation ne peut être que momentanée, parce que — si nous prenons l'exemple du Métropolitain ou des Tramways — au bout de quelques minutes, les recettes, exclusivement perçues en sous, auront de nouveau mis la caissière ou la receveuse en mesure de faire l'échange des pièces d'argent, ainsi que cela s'est toujours pratiqué.

\*\*\*

Que sont devenus le billon et les pièces divisionnaires d'argent ainsi retirés de la circulation? Un arrêté récemment pris par M. Lucien Saint, préfet de la Haute-Garonne, nous l'indique.

Ayant constaté que la pénurie de petite monnaie avait donné naissance, à Toulouse et dans les autres villes du département, à un commerce clandestin nuisible à l'intérêt public, et estimant que dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons il appartenait à l'autorité administrative de prendre, sous les sanctions de droit, toutes mesures susceptibles d'assurer la régularité des transactions commerciales « condition de la paix et de l'ordre public », ce haut fonctionnaire a purement et simplement interdit dans son département, sous peine de poursuites conformément à l'article 471 du code pénal, l'achat à un prix supérieur à leur valeur nominale de toutes les monnaies, y compris le billon et les pièces divisionnaires d'argent.

Or, le trafic de la petite monnaie s'exerce à Paris sur une échelle infiniment plus grande qu'à Toulouse, et il suffirait d'une intervention judiciaire des pouvoirs publics pour le faire disparaître immédiatement.

Que les administrations publiques et les Sociétés de transport rendent scrupuleusement au public les sous et les monnaies divisionnaires qu'elles reçoivent de lui; qu'elles exercent une surveillance active sur leurs recettes afin qu'une partie plus ou moins grande de la petite monnaie ne soit pas échangée par des employés indécents, et la crise disparaîtra comme par enchantement, surtout si le ministère des Finances accélère, comme il l'a formellement annoncé, les frappes de billon, de monnaies de nickel et de monnaies divisionnaires d'argent.

\*\*\*

Dans le même ordre d'idées, l'augmentation de l'émission des petites coupures de 1 franc et de 2 francs, effectuée par les Chambres de Commerce, améliorerait grandement notre circulation monétaire si on adoptait une simple disposition permettant à ces petites coupures d'être échangées, sans perte, dans toutes les villes de la France.

A l'heure actuelle, soixante-dix Chambres de Commerce françaises ont émis pour 43.567.500 francs de petites coupures ainsi répartis: Lyon, 4.500.000 francs; Le Havre, 3.010.000 francs; Toulouse, 2.500.000 francs; Marseille, 2 millions de francs; Rouen, 2 millions de francs; Brest, 1.500.000 francs; Nîmes, 1.425.000 francs; Bordeaux, Nantes, Roubaix, Saint-Etienne, chacune 1 million, et cin-

quante-neuf autres villes avec une moyenne de 383.600 francs.

Ces coupures, qui sont gagées par une somme équivalente de billets de banque ou de Bons du Trésor remboursables en billets de banque, n'ont cours que dans leur département d'émission; d'où une certaine répugnance de la part des voyageurs à les accepter comme monnaie d'appoint.

Mais si le ministre des Finances obtenait de la Banque de France et des grands établissements de crédit ayant des succursales dans tous les chef-lieux de département, de recevoir ces coupures au pair afin de les rapatrier, sans frais, vers leur centre respectif d'émission, personne n'hésiterait plus à les accepter en paiement et elles deviendraient ainsi un très utile élément de circulation monétaire intérieure.

Bref, la crise de petite monnaie que nous subissons actuellement peut être réduite sans grand effort. Un peu d'énergie de la part des pouvoirs publics, un peu de bonne volonté dans les grandes administrations en relations permanentes avec le public et, en quelques semaines, le court-circuit qui bouleverse notre circulation monétaire n'existera plus.

EDMOND THÉRY.

### L'Emprunt National

M. Ribot, ministre des Finances, avait communiqué mercredi, à la Commission du budget de la Chambre des députés, le projet d'Emprunt dont il avait parlé dans l'exposé des motifs du projet de loi ouvrant trois douzièmes provisoires pour le dernier trimestre de l'année 1915, et dont la Chambre des députés avait été saisie le 16 septembre dernier. Il avait indiqué que la situation de notre trésorerie était aussi bonne que possible, et que l'Emprunt n'était, en réalité, qu'une opération normale dans les circonstances actuelles.

C'est au reste l'opinion qu'avait formulée M. Aimond, rapporteur général de la Commission sénatoriale du budget, dans le rapport sur les douzièmes provisoires dont nous venons de parler, rapport qui fut distribué au Sénat à la date du 27 septembre. M. Aimond s'exprimait ainsi:

« Le moment est venu d'effectuer chez nous ce qui vient d'être réalisé chez nos voisins, c'est-à-dire de demander au public de souscrire à un « Emprunt à long terme, qui serait un Emprunt de « consolidation et qui, en même temps, procurerait « au Trésor l'argent frais dont il aura besoin à « bref délai en raison d'échéances futures d'une « importance considérable. »

A la suite de l'audition de M. Ribot, la Commission du budget avait désigné son rapporteur général, M. Raoul Péret, comme rapporteur provisoire du projet d'Emprunt, dont le texte avait été adopté à l'unanimité.

La Commission s'est réunie de nouveau hier, pour entendre lecture du rapport de M. Raoul Péret. Elle l'a autorisé à déposer immédiatement ce rapport sur le bureau de la Chambre des députés, et cette dernière a décidé de le mettre en discussion aujourd'hui. Le Sénat, de son côté, se réunira mardi pour le rendre définitif.

Nous nous réservons de revenir sur cette grande opération financière. Pour le moment, nous nous bornerons à en indiquer les grandes lignes:

L'Emprunt est du type 5 % et, à l'exemple de ce qui a été fait pour celui contracté conjointement aux Etats-Unis par la France et l'Angleterre, son montant n'est pas limité. Il est exempt de tous impôts et non remboursable avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

Son taux d'émission sera fixé par décret. Ce décret fixera aussi la date à partir de laquelle les souscriptions seront reçues du public.

Conformément aux engagements antérieurs, les porteurs d'Obligations de la Défense Nationale (émission 15 février 1915 et mois suivants) pour-

ront échanger leurs titres au prix d'émission de 96,50 % augmenté de la portion de la prime de remboursement qui sera acquise au moment de l'échange et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours.

Les Bons de la Défense Nationale seront admis en paiement des souscriptions, au pair, sous déduction des intérêts restant à courir.

Les porteurs de Rente perpétuelle 3 % pourront payer leur souscription, deux tiers en espèces, un tiers en Rente 3 %, à un cours qui sera ultérieurement fixé.

Les souscripteurs ayant un compte de dépôts à la Caisse d'Epargne pourront se libérer de leur souscription moitié au moyen de leurs dépôts, moitié en espèces.

Au mois de septembre, M. Ribot, dans l'exposé des motifs que nous rappelions au début, avait dit que l'épargne française ferait au nouvel Emprunt national l'accueil que les appels du Trésor ont toujours trouvé près d'elle dans le passé. L'opinion générale est que cet accueil sera une manifestation plus grandiose que toutes celles qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici.

L'heure de l'hésitation est, en effet, passée. Il faut que la France, dont la puissance financière a toujours fait l'admiration du monde entier, reste digne d'elle-même. Il faut que tous les efforts et toutes les initiatives s'allient en vue d'un résultat qui doit faire honneur à la Patrie. Il faut enfin la victoire sur le champ de bataille financier comme sur l'autre champ de bataille: il la faut complète et irrésistible.

### La Contrebande de Guerre par la Hollande

Des correspondances particulières, et certains organes de la presse néerlandaise indépendante, nous ont, à diverses reprises, signalé l'énorme contrebande de guerre qui se pratique dans les Pays-Bas au profit de l'Allemagne.

Cette contrebande s'exerce en dépit des prescriptions contraires du gouvernement hollandais et des arrangements spéciaux conclus entre le Trust néerlandais d'outre-mer et l'Angleterre; et elle s'exerce sur une telle échelle, que les banquiers d'Amsterdam et de Rotterdam, effrayés de l'accroissement des découverts qu'ils avaient à supporter de ce chef, ont, depuis une quinzaine de jours, dénoncé les crédits jusqu'alors consentis par eux aux importateurs allemands et exigé que les règlements soient effectués en numéraire d'or.

La conséquence de cette décision, c'est que le change allemand sur la Hollande, qui ne perdait que 14,59 % à la fin septembre dernier, a vu sa dépréciation s'élever à 18,23 % au commencement de novembre.

Et ce qui montre bien que la contrebande au profit de l'Allemagne est infiniment plus active dans les Pays-Bas que partout ailleurs, c'est que le mark s'est beaucoup plus déprécié sur le marché hollandais qu'à New-York, et même qu'à Genève, où sa valeur, mesurée en monnaie suisse, reste à peu près stationnaire.

Voici un petit tableau qui confirme cette observation:

Perte du change allemand par 100 marks

Dates	Genève	New-York	Amsterdam
1915	0/0	0/0	0/0
21 septembre.....	11.93	12.33	14.15
28 — .....	11.96	12.19	14.59
5 octobre.....	11.96	12.71	15.15
12 — .....	11.56	13.63	15.83
19 — .....	11.56	13.49	15.87
26 — .....	11.66	13.37	17.76
2 novembre.....	11.85	14.28	18.23
9 — .....	12.33	14.68	18.91

Ce tableau prouve nettement, comme nous le

savions déjà, que la Hollande est le grand centre de ravitaillement de l'Allemagne. C'est par Rotterdam et Amsterdam que nos ennemis tirent des pays exotiques la plus grande partie des produits alimentaires nécessaires à leur armée et à leur population civile, et des matières premières — coton, corpsgras, cuirs, etc., — sans lesquelles leurs industries de guerre ne pourraient continuer la production intensive qu'elles fournissent depuis bientôt un an. D'ailleurs, la Hollande s'enrichit dans son rôle d'intermédiaire et son stock d'or a dû s'accroître d'au moins un milliard de francs depuis l'ouverture des hostilités, car l'encaisse-or de la *Banque Néerlandaise*, qui exerce, dans les Pays-Bas, les fonctions monétaires de la *Banque de France* dans notre pays, est passée de 340 millions de francs le 25 juillet 1914, à 825 millions le 23 octobre 1915 : soit une augmentation de 485 millions de francs ou 143 %.

Si la Banque d'émission a augmenté ses réserves de près d'un demi-milliard de francs, on doit admettre que la circulation publique — c'est-à-dire l'ensemble des caisses particulières — s'est elle-même accrue d'une pareille somme.

C'est un fait qui mérite toute notre attention.

Jean d'ORSAY.

(Matin du 12 novembre 1915.)

### Les Raisons de la Politique Bulgare

(Suite et fin) (1)

*Les raisons politiques.* — Le plus grand ennemi de la Bulgarie, mentionne le *factum* du cabinet Radoslavof, est actuellement la Serbie, et l'on peut se demander comment ce pays peut se montrer hostile (?) vis-à-vis de la Bulgarie. La réponse est facile : la Serbie est l'enfant chéri de la Russie, qui veut faire d'elle une « grande Serbie » et qui, en aucun cas, ne fera rien contre sa volonté. « Nous ne connaissons pas, ajoute le mémoire, le texte de la fameuse note que la Quadruple-Entente a remise au gouvernement bulgare, mais de ce qui a été dit et de ce qui a été écrit dans les journaux, il résulte :

« 1° Que la Russie et ses alliés ne nous accordent rien en retour de notre neutralité, mais qu'ils demandent au contraire que nous prenions part à la guerre le plus tôt possible ;

« 2° Que la Bulgarie doit abandonner ses armées à l'entière disposition de la Quadruple-Entente, qui en prendra le commandement et qui les enverra où bon lui semblera (?) ;

« 3° Que l'armée bulgare devra conquérir la ville de Constantinople, pour la remettre ensuite à la Russie ;

« 4° Qu'en retour de tout cela, on permet à la Bulgarie de conserver le territoire jusqu'à la ligne Enos-Midia, et qu'on lui promet quelques compensations très vagues et insuffisantes en Macédoine, et seulement dans le cas où la Serbie sera elle-même suffisamment compensée au détriment de l'Autriche.

« Cela signifie : Donnez-nous vos armées, et si la Serbie s'agrandit de la Hongrie du Sud, de la Croatie, de la Dalmatie, de la Bosnie et de l'Herzégovine, ainsi que de l'Albanie, pour devenir un Etat de 15 à 20 millions d'habitants, la Bulgarie recevra une petite bande de territoire dans la région de Styr et de Kestschina. »

Ici encore une remarque. Le cabinet Radoslavof ne connaît pas le texte de la fameuse note (il ne peut s'agir que de la communication du 15 septembre) que la Quadruple-Entente a remise au gouvernement bulgare. Qui donc était à même de le connaître ? De plus, n'est-ce pas la Russie qui, avec le sang de ses enfants, a « fait » la Bulgarie,

et l'Histoire ne serait-elle plus, elle aussi, qu'un « chiffon de papier » ?

Cette ignorance, que feint le mémoire que nous analysons, est plus grande encore qu'on ne pourrait le supposer. C'est ainsi que ses auteurs ne connaissent pas non plus exactement dans tous leurs détails les propositions que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont faites à la Bulgarie. Mais d'après ce qu'ils ont lu dans les journaux de ces pays et ce que leur ont dit des personnes bien informées, on peut croire que les promesses de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie à la Bulgarie en retour de sa neutralité (?) sont principalement les suivantes :

1° Toute la Macédoine, y compris Skopie, Bitolia, Ochrid, etc. ;

2° Leur médiation amicale entre la Bulgarie et la Turquie en vue de la cession de la ligne de Dédéagatch et du territoire situé à l'ouest sur la rive droite de la Maritza.

« Les puissances centrales, stipule plus expressément le mémoire, nous ont fait encore d'autres promesses territoriales plus étendues aux dépens de la Serbie, en retour de notre concours militaire actif. Ces promesses répondent à nos demandes et nous permettront d'avoir sur le Danube une frontière commune avec l'Autriche-Hongrie. La guerre actuelle a montré qu'il était absolument nécessaire que nous ayons une communication directe et immédiate avec la Hongrie, de façon à être indépendants d'une Serbie frappée de démence (?). Mais d'autres parties de la Vieille-Serbie nous ont également été proposées... »

La Bulgarie ne pouvait donc réaliser son idéal qu'en abandonnant sa neutralité, et elle devait se mettre du côté du groupe de puissances qui remportera la victoire dans la guerre actuelle, « parce que ce sera la seule façon d'assurer ses agrandissements territoriaux et son développement futur. »

\*\*\*

*Pourquoi la Bulgarie doit-elle abandonner la neutralité ?* Le mémoire se place ici encore au double point de vue économique et politique.

Les raisons économiques, dit-il, militent en faveur de cet abandon de la neutralité parce que :

« La Bulgarie dispose actuellement de 80.000 à 90.000 wagons de 10 tonnes de maïs, d'orge, de blé, d'avoine, de seigle, de millet, de foin, etc. Ces céréales doivent être exportées aussi rapidement que possible pour entretenir son commerce, procurer au pays l'or nécessaire, et donner aux agriculteurs la possibilité de remplir leurs engagements. Or, en Russie il y a beaucoup de céréales ; en Italie, en France et en Angleterre, les prix ont sans doute monté, mais leur hausse est absorbée par l'élévation des primes d'assurances. Au contraire, en exportant en Allemagne et en Autriche-Hongrie l'excédent de ses céréales, la Bulgarie recevra 360 millions de lewa ou francs, c'est-à-dire une somme deux fois plus forte que ne rapportait son exportation totale dans les meilleures années.

D'un autre côté, elle ne peut rien exporter par Varna et Bargas, mais seulement par Zaribred, vers la Serbie, par Andrinople et Dédéagatch vers la Turquie, et par Rouchouk et la Roumanie vers l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, et ces différentes voies ne permettent pas d'utiliser plus de 70 à 80 wagons par jour. Il lui faudrait donc trois bonnes années pour exporter toutes les céréales qu'elle possède, sans compter la récolte de maïs de cette année. D'où impossibilité de profiter des hauts prix actuels, et par suite une perte de centaines de millions.

« Mais par la voie du Danube, l'exportation peut se faire facilement, ainsi que c'était le cas autrefois, alors que les chemins de fer et les ports manquaient. Ce fleuve est international et neutralisé ;

pourtant la Russie et la Serbie se sont approprié le droit de s'en servir à elles seules, et ne permettent pas à la Bulgarie de l'utiliser. C'est pourquoi cette dernière doit obtenir le libre passage pour elle aussi, et comme la Serbie ne veut pas l'accorder, c'est par la force, et d'accord avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, qu'elle doit le lui arracher. Si elle ne le fait pas, elle est condamnée à étouffer économiquement. »

Aux raisons économiques viennent s'ajouter les raisons politiques.

« La guerre européenne et la lutte victorieuse de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ne sont que des travaux préparatoires, et aussitôt après, la Bulgarie aurait eu à marcher contre la Serbie. Car outre son intérêt politique qui lui fait un devoir de contribuer à la victoire des deux Empires du centre, il serait indigne de son peuple d'abandonner ses frères de Macédoine. De plus, en dehors des promesses territoriales importantes qui lui ont été faites, et qui sont plus grandes pour son concours actif que pour sa simple neutralité, l'Allemagne et l'Autriche travailleront, tout naturellement, plus volontiers à la création d'une grande Bulgarie, si celle-ci leur montre par des faits qu'elle est avec elles, c'est-à-dire si elle participe, à leur côté, à l'anéantissement de la Serbie.

« A la Bulgarie, il faut un puissant protecteur. Ce ne peut être la Russie, car il lui serait impossible de protéger en même temps les intérêts de la Serbie et de la Bulgarie. Elle l'a pourtant fait en 1913, mais sa protection s'est traduite par l'agrandissement de la Serbie aux dépens de la Bulgarie. Celle-ci pourrait-elle compter sur l'Angleterre ? Mais l'Angleterre et la Russie sont déjà complètement d'accord sur la question des Dardanelles ; la Russie obtiendra Constantinople et, de plus, une petite bande de terre de la Roumanie, de la Bulgarie, — avec les ports de Varna et de Bargas, — tandis que les îles resteront en la possession de l'Angleterre.

« Il ne reste donc à la Bulgarie qu'à se tourner vers l'Allemagne et à lier son sort au sien. L'Allemagne a besoin avant tout d'amis et de fidèles alliés, et non seulement pendant les hostilités présentes, mais encore après, car une fois la paix conclue, on continuera à se préparer fiévreusement à la guerre, et celle-ci pourra éclater de nouveau à tout moment. Or la Turquie ne suffit pas, et les Grecs, ainsi que les Roumains, se sont montrés des amis et alliés si peu sûrs, qu'elle pourrait à peine conclure une alliance avec eux.

« Et puisque l'Allemagne s'est montrée une alliée sur laquelle on peut compter, — attendu qu'elle lui promet toute la Macédoine et des compensations encore plus importantes en retour de son attaque contre la Serbie, — puisque la réalisation de son idéal n'est possible que si elle abandonne sa neutralité, la Bulgarie doit marcher d'accord avec les deux Empires du centre. La route vers une Grande-Bulgarie, — vers Bitolia (Monastir), Ochrid, Priplep et Skopie, — passe par Nisch et Belgrade... »

Nous n'ajouterons plus rien à ce document. Nous nous bornerons à dire que c'est ainsi que l'on trompe un peuple !

GEORGES BOURGAREL.

### Les Dettes de Guerre

Pour faire face aux dépenses énormes créées du fait de la guerre, chacune des nations belligérantes a dû faire appel soit à ses propres disponibilités : emprunts intérieurs, création de Bons et d'Obligations, avances des banques d'émission, etc., soit en s'adressant à l'étranger, sous forme d'emprunts extérieurs.

L'Allemagne, qui a déclanché le fléau qui dévaste actuellement l'Europe entière, est la nation

qui s'est le plus endettée, car alors qu'elle escomptait une prompte et décisive victoire, basée sur sa longue préparation militaire, elle a dû continuer la lutte et subvenir aux effrayants besoins des millions d'hommes qu'elle a jetés contre les alliés. Bien que le Gouvernement Impérial cherche par tous les moyens possibles à ne rien laisser transpirer au dehors de sa véritable situation financière, on peut évaluer le montant actuel de sa dette de guerre à 37 milliards 400 millions de francs, dette qui se décompose ainsi :

Dette de guerre de l'Allemagne		(En millions de francs)
Septembre 1914, 1 <sup>er</sup> Emprunt de guerre 5 0/0.....		5.575
Février 1915, 2 <sup>e</sup> Emprunt de guerre 5 0/0.....		11.925
Septembre 1915, 3 <sup>e</sup> Emprunt de guerre 5 0/0.....		15.125
Montant approximatif des avances au Trésor....		5.375
Crédits de guerre obtenus.....		37.400

Le docteur Hellferich a procédé à l'émission des trois emprunts de guerre du type 5 %, le premier à 97,50, le second à 98,50 et le troisième à 99. Le premier emprunt eut lieu au lendemain de la victoire de la Marne et ne fut pas entièrement souscrit, puisque sur les 6.750 millions de francs annoncés, il ne put être placé dans le public que 5.575 millions de francs, dont 4.325 millions étaient des obligations et 1.250 millions des Bons du Trésor.

Les deuxième et troisième emprunts étaient d'un montant illimité et furent souscrits à concurrence de 11.325 millions de francs et 15.125 millions respectivement. Pour amener le public à souscrire, le Dr Hellferich développa une activité fébrile : quelles pressions, ni quelles menaces n'exerça-t-il pas ? Il ne se contenta pas d'une campagne effrénée de presse et de publicité, il força les Caisses d'Epargne, les Banques et les Sociétés à souscrire pour le montant de leurs disponibilités ; de plus, la Caisse de Prêts escomptait pour 75 % tous les titres des emprunts précédents de l'Empire pour permettre de prendre des titres du dernier emprunt, de sorte que ce n'était qu'un déplacement de papier, une manière de virement et non pas un apport nouveau d'un public confiant, qui met spontanément ses disponibilités à la disposition de son gouvernement, comme cela se produit pour les alliés.

Lors du dernier emprunt, en septembre, il alla même plus loin : il fit faire des circulaires spéciales pour les Banques, invitant péremptoirement leurs clients à souscrire pour le total de leurs disponibilités ; les fonctionnaires reçurent une certaine partie de leurs traitements en titres de l'emprunt ; il donna ordre aux Chambres de Commerce d'engager les patrons à faire souscrire leurs employés de gré ou de force, et il alla même jusqu'à vouloir obliger les créanciers étrangers de l'Allemagne à accepter, en règlement de leurs ventes, des titres de cet emprunt.

Donc, quoi qu'en dise le Dr Hellferich, dans tous ses discours au Reichstag, l'Allemagne n'est pas la première nation financière du monde et il paraît clairement que sa situation n'est pas très brillante. Comment fera-t-il, en effet, lorsque les crédits du troisième emprunt de guerre seront épuisés, pour trouver de nouvelles ressources, dans un pays qui a donné toutes ses réserves, qui a été pressuré jusqu'à son dernier mark et qui a même engagé sa future épargne ? C'est alors que se feront vraiment sentir les effets de la guerre d'usure que nous soutenons.

Malgré que, depuis le début des hostilités, l'Autriche n'ait publié aucun bilan de sa Banque d'Etat, ni n'ait fourni aucun renseignement concernant sa situation financière, on peut dire que l'état de ses finances est encore moins satisfai-

(1) Voir *L'Economiste Européen* du 5 novembre 1915.

sant que celui de son alliée, qui par deux fois lui est venue en aide en novembre 1914 et en juin 1915. En dehors de ces prêts, l'Autriche et la Hongrie ont procédé respectivement à l'émission de deux emprunts intérieurs qui ont donné, avec bien du mal, 7.745 millions de francs environ. D'après ce qui a transpiré dans la presse austro-hongroise, le total de la dette de guerre actuelle de l'Autriche-Hongrie peut être évalué à 13.825 millions de francs environ et se répartit ainsi :

*Dette de guerre de l'Autriche-Hongrie*

	(En millions de francs)
Novembre 1914, 1 <sup>er</sup> Emprunt de guerre autrichien 5 1/2 0/0.....	2.415
1 <sup>er</sup> Emprunt consenti par l'Allemagne.....	375
Novembre 1914, 1 <sup>er</sup> Emprunt de guerre hongrois 6 0/0.....	1.228
Mai 1915, 2 <sup>e</sup> Emprunt de guerre autrichien.....	2.920
Juin 1915, 2 <sup>e</sup> Emprunt de guerre hongrois.....	1.180
Juin 1915, 2 <sup>e</sup> Emprunt consenti par des banquiers allemands.....	382
Dette flottante de guerre.....	5.325
<b>Total.....</b>	<b>13.825</b>

Dans ce total de 13.825 millions de francs, une somme de 5.325 millions a été affectée par le gouvernement de la monarchie dualiste pour constituer une dette flottante de guerre, composée par des avances faites par la Banque d'Etat et par l'émission de Bons du Trésor qui devaient être consolidés lors du troisième emprunt auquel il est procédé actuellement.

\*\*

Des nations de la Triple-Entente, c'est l'Angleterre qui a jusqu'à présent le chiffre le plus élevé de dette de guerre : 30.815 millions de francs, qui peut être évaluée comme suit :

*Dette de guerre britannique*

	(En millions de francs)
Novembre 1914, Emprunt de guerre 3 1/2 0/0.....	8.750
Mars 1915, Obligations de l'Echiquier, net.....	840
Juillet 1915, Emprunt de guerre 4 1/2 0/0.....	14.625
Octobre 1915, Emprunt américain 5 0/0.....	1.250
Bons du Trésor.....	5.350
<b>Total.....</b>	<b>30.815</b>

Sur ce total de 30.815 millions de francs, le gouvernement anglais a prêté à divers autres pays des sommes s'élevant approximativement à 4.375 millions de francs, ce qui porterait le chiffre de sa dette de guerre personnelle à 26.440 millions de francs. Ses deux emprunts, principalement celui émis à 4 1/2 % en juillet 1915, qui atteignit, sans aucune menace ni pression, le chiffre de 14.625 millions de francs, ont remporté un éclatant succès et furent souscrits par toutes les classes de la société avec le plus grand enthousiasme.

\*\*

La France est la seule nation belligérante qui jusqu'à présent n'ait pas effectué d'emprunt de guerre. La sage administration de M. Ribot a permis jusqu'alors de faire face aux dépenses de guerre par la seule émission de Bons et d'Obligations de la Défense nationale, dont le total, au 31 août dernier, s'élevait respectivement à 7.871 millions et 2.241 millions, et par une avance de 7.100 millions de francs consentie par la Banque de France. Ces chiffres sont éloquentes et prouvent qu'au contraire de l'Allemagne le public français a conscience de son devoir et apporté de tout cœur son argent au gouvernement pour les besoins de la Défense nationale.

Le gouvernement français a également prêté à diverses nations alliées des sommes variables pour

une somme globale de 550 millions de francs, ce qui porte, avec les emprunts anglais et américains, le montant total de sa dette de guerre actuelle à 20.262 millions de francs environ, suivant le détail ci-dessous :

*Dette de guerre de la France*

	(Millions de francs)
Bons de la Défense nationale.....	7.871
Obligations de la Défense nationale.....	2.241
Avances de la Banque de France.....	7.100
Bons du Trésor pour avances aux gouvernements étrangers.....	550
Emprunt anglais.....	1.250
Emprunt américain.....	1.250
<b>Total.....</b>	<b>20.262</b>

Quant à l'emprunt 3 1/2 %, émis le 7 juillet 1914, bien qu'ayant pour objet la création de ressources destinées à subvenir aux dépenses extraordinaires de la Défense nationale, ainsi qu'aux charges militaires du Maroc, il n'est pas compris dans le tableau ci-dessus, car ce n'est pas un « Emprunt de guerre » proprement dit. Il faut se rappeler, en effet, que ce n'est que le 3 août suivant que la guerre fut déclarée.

En outre, en vertu d'un décret du 11 septembre 1914, l'Etat s'est engagé envers les porteurs de certificats 3 1/2 % amortissable, ayant opéré les versements prévus par les arrêtés ministériels, à recevoir leurs titres au prix d'émission de 91 francs, pour la libération des rentes ou des obligations à court terme à émettre par le Trésor. Les porteurs ont largement usé de cette faculté ; aussi ne restait-il plus en circulation qu'un montant infime de cette Rente.

\*\*

En Russie, comme en France, à part l'emprunt de 5.330 millions de francs 5 % à longue échéance, le gouvernement eut principalement recours à l'émission de Bons et d'Obligations pour un montant total de 10.335 millions de francs, ce qui, avec les 3 milliards prêtés par l'Angleterre et la France, porte le total global de la dette actuelle de guerre de la Russie à 18.665 millions de francs environ, à savoir :

*Dette de guerre de la Russie*

	(En millions de francs)
Obligations du Trésor à court terme.....	6.815
Emprunt 5 0/0 à longue échéance.....	5.330
Obligations du Trésor à court terme placées en Angleterre.....	1.330
Obligations du Trésor à court terme placées en France.....	1.670
Bons du Trésor, etc.....	3.520
<b>Total.....</b>	<b>18.665</b>

D'autre part, le ministre des Finances de Russie vient d'être autorisé par un ukase impérial à contracter sur les marchés de Londres et de Paris des avances pour une somme de 5 milliards et demi de roubles, environ 14.670 millions de francs, ce qui porterait le total de sa dette de guerre à plus de 33 milliards de francs.

\*\*

Quant à l'Italie, qui est comparativement depuis peu de temps en guerre, elle a émis en juillet 1915 un emprunt 5 % pour un milliard et a bénéficié de 1.216 millions d'avances consenties par la Banque d'Italie. Sa dette de guerre s'élèverait donc à 2.216 millions, mais il y a lieu de tenir compte de son emprunt d'un milliard de lire 4 1/2 %, en décembre 1914, qui fut émis en prévision de la guerre et pour subvenir aux besoins extraordinaires de la Défense nationale.

Il résulte donc de ces chiffres que l'Allemagne et l'Autriche ont actuellement une dette de guerre

s'élevant à 51.225 millions de francs, contre 69 milliards 752 millions pour les nations de la Triple-Entente, mais d'un côté nous avons deux pays épuisés, ayant sué toutes leurs disponibilités et donné leurs dernières réserves, alors que tous les alliés possèdent encore de nombreuses ressources et ont su s'assurer la sympathie universelle, qui dans les rapports internationaux est synonyme de crédit : la meilleure preuve en est dans le succès récent de l'emprunt franco-anglais aux Etats-Unis. Puisqu'il s'agit d'une guerre d'usure et que nous avons tous la volonté de vaincre, apportons nos ressources à nos gouvernements respectifs et attendons avec confiance la victoire finale.

R. MAGAUD.

## INFORMATIONS DIVERSES

### FRANCE

#### Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	4 novemb. 1915	11 novemb. 1915
<b>ACTIF</b>		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	4.754.704.812	4.782.099.608
Argent.....	362.395.952	361.466.672
	5.117.080.764	5.143.496.280
Disponibilité à l'étranger.....	1.014.413.120	1.005.794.412
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	2.170.430	755.373
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	98.603.489	96.175.671
{ Effets Etranger.....	1.650.996	1.324.876
Portefeuilles des succursales.....	665.142	81.412
Effets prorogés { Paris.....	223.597.596	175.654.680
{ Succursales.....	927.098.678	922.347.311
Avances sur lingots à Paris.....	978.578.143	974.663.683
Avances sur lingots dans les succurs.....	4.290.000	4.290.000
Avances sur titres à Paris.....	161.428.526	162.613.416
Avances sur titres dans les succurs.....	400.570.536	402.026.830
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	7.100.000.000	7.200.000.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	1.269.150	1.269.150
Rentes de la Réserve.....	550.000.000	550.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	10.000.000	10.000.000
Rentes disponibles.....	2.980.750	2.980.750
Rentes immobilisées.....	100.072.339	100.072.339
Hôtel et mobilier de la Banque.....	100.000.000	100.000.000
Immeubles des succursales.....	4.000.000	4.000.000
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	46.071.408	46.081.377
Emploi de la réserve spéciale.....	6.980.615	8.494.047
Divers.....	8.407.092	8.407.092
	333.535.932	315.804.827
<b>Total.....</b>	<b>17.393.174.771</b>	<b>17.436.333.590</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves { Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
{ Ex-banques département. mobilières { Loi du 9 juin 1857.....	2.980.750	2.980.750
Réserve immobilière de la Banque.....	9.125.000	9.125.000
Réserve spéciale.....	4.000.000	4.000.000
Billets au porteur en circulation.....	8.407.444	8.407.444
Arrerages de valeurs déposées.....	14.078.548.385	14.188.165.505
Billets à ordre et récépissés.....	31.879.630	36.257.069
Compte courant du Trésor, créditeur.....	10.969.958	11.169.160
Comptes courants de Paris.....	52.024.325	59.179.090
Comptes courants dans les succursales.....	1.788.587.249	1.764.645.513
Dividendes à payer.....	732.295.618	760.326.785
Escompte et intérêts divers.....	3.514.640	3.406.475
Récompte du dernier semestre.....	31.933.639	33.824.226
Divers.....	3.123.016	3.123.016
	434.834.119	350.772.855
<b>Total.....</b>	<b>17.393.174.771</b>	<b>17.436.333.590</b>

#### Comparaison avec les années précédentes

	16 nov. 1911	14 nov. 1912	13 nov. 1913	30 juillet 1914	11 nov. 1915
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.314.4	5.499.2	5.722.9	6.683.2	14.188.1
Encaisse Or.....	3.200.1	3.281.2	3.523.2	4.141.3	4.782.0
— argent.....	800.4	750.0	638.2	625.3	361.4
Portefeuille.....	4.409.4	4.654.5	4.507.6	2.444.2	2.170.9
Avances aux partic.....	659.9	714.7	740.1	743.8	566.9
— à l'Etat.....	180.0	200.0	200.0	200.0	7.400.0
Compt. cour. Trésor.....	348.7	283.4	268.2	382.6	59.4
— partic.....	564.2	698.5	642.3	947.6	2.524.9
Taux d'escompte.....	3 0/0	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0

**Les crédits provisoires pour 1916 et l'impôt sur les bénéfices de guerre.** — C'est dans le courant de la semaine prochaine que le ministre des Finances déposera un projet de loi relatif aux crédits provisoires pour le premier trimestre de l'année 1916.

Sur ce projet, il a donné, mercredi, à la Commission du budget de la Chambre des députés des indications générales. Il s'est notamment étendu sur « l'application de l'impôt sur le revenu aux bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre », application qui fera l'objet de dispositions législatives dans la loi de finances ouvrant les crédits pour 1916 dont il vient d'être parlé.

L'établissement de cette taxe aura pour conséquence de faire ajourner de nouveau l'application de l'impôt général sur le revenu qui avait été, on le sait, ajourné une première fois, du 1<sup>er</sup> janvier 1915 au 1<sup>er</sup> janvier 1916.

La taxe sera perçue non seulement sur les fournisseurs de l'Etat, mais sur tous les patentables qui auront, à l'occasion de la guerre, réalisé des bénéfices exceptionnels, mais ne sera appliquée qu'à partir d'une limite minimum de plus-value au-dessous de laquelle les bénéfices seront considérés comme trop peu élevés pour être taxés.

**Comité permanent consultatif d'Agriculture** — Sur la proposition de M. Jules Méline, ministre de l'Agriculture, M. le Président de la République a signé le 9 courant un décret instituant auprès dudit ministre de l'Agriculture un Comité consultatif permanent chargé de l'examen des questions intéressant l'agriculture et la défense nationale ; ce Comité est ainsi composé :

MM. Jules Develle, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, rapporteur du budget de l'agriculture au Sénat, président ; Gomot, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, président du groupe agricole du Sénat et de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; Viger, sénateur, président de la commission des douanes au Sénat, président de la Société nationale d'horticulture ; de Saint-Quentin, sénateur, président de la section agricole de l'Association de l'industrie et de l'agriculture française ; M. le Président de la commission d'agriculture de la Chambre des Députés ; Marc Réville, député, ancien ministre, président de la commission des douanes à la Chambre des Députés ; Dariac, député, ancien ministre de l'Agriculture, rapporteur du budget de l'agriculture ; Massé, ancien ministre du Commerce, ancien député, vice-président de la commission permanente du froid au ministère de l'Agriculture, rapporteur général de la commission des viandes frigorifiées ; Tisserand, directeur honoraire de l'agriculture ; Henri Sagnier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture ; Ambroise Rendu, conseiller municipal et général de la Seine, président de la commission de l'alimentation du département de la Seine ; Maurice Quentin, conseiller municipal et général de la Seine, rapporteur général de la commission des viandes frigorifiées ; Pluchet, président de la Société des Agriculteurs de France ; Edmond Théry, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale du service d'état-major, affecté à la section des questions économiques au ministère de la Guerre ; Henri Girard, attaché à l'intendance, secrétaire du comité consultatif de ravitaillement du ministère de la Guerre ; Berthault, directeur de l'enseignement et des services agricoles ; de Lapparent, inspecteur général honoraire de l'agriculture, président de la commission administrative de l'office de la main-d'œuvre agricole ; J.-H. Ricard, ingénieur agronome, qui remplira les fonctions de secrétaire et sera, à ce titre, détaché au cabinet du ministre de l'Agriculture.

## GRANDE-BRETAGNE

**Bilan de la Banque d'Angleterre.** — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 10 novembre, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis		73.642.000
Dette de l'Etat		11.015.100
Autres garanties		7.434.900
Or monnayé et en lingots		55.192.000
		73.642.000
Département de Banque		
Capital social		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Épargne, des agents de la Dette nationale, etc.)		48.958.000
Dépôts divers		90.415.000
Traites à 7 jours et diverses		19.000
Solde en excédent		3.221.000
		157.165.000
Garanties en valeurs d'Etat		18.895.000
Autres garanties		97.667.000
Billets en réserve		40.444.000
Or et argent monnayé en réserve		159.000
		157.165.000

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)**

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
22 sept. 1915	62.900	31.622	198.384	166.990	49.728	35.06	»
29 —	62.009	32.800	192.930	163.602	47.659	24.70	»
6 octobre	61.250	32.877	179.682	150.552	46.823	26.06	»
13 —	59.956	32.561	168.767	140.667	45.845	27.16	»
20 —	58.885	32.573	144.509	117.514	44.762	30.97	»
27 —	56.231	32.795	139.557	115.461	41.886	30.01	»
3 novemb.	56.656	33.433	141.311	117.435	41.673	29.48	»
10 —	55.351	33.193	139.373	116.562	40.603	29.12	»

**Les nouveaux crédits en Angleterre.** — M. Asquith, premier ministre, a déposé hier, à la Chambre des Communes une nouvelle demande de crédits de 400 millions de livres sterling, soit 10 milliards de francs. En l'annonçant mercredi, il avait dit :

« Cela nous fera un total de 1.300 millions de livres sterling (32 milliards 500 millions de francs) pour l'exercice 1915-1916 et de 1.662 millions de livres sterling (41 milliards 550 millions de francs) depuis le commencement de la guerre.

M. Asquith a ajouté :

« Les dépenses totales, depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 6 novembre, sont de 743.100.000 livres sterling (18 milliards 577.500.000 francs).

« La moyenne des dépenses journalières de la guerre, entre le 12 septembre et le 6 novembre, a été de 4.350.000 livres sterling (108.750.000 francs) contre 2.700.000 livres sterling (67.500.000 francs) pendant le commencement de l'année financière.

« Les dépenses ont encore tendance à augmenter, par suite des avances consenties à nos alliés et aux Dominions anglais. »

Poursuivant son discours, M. Asquith laissa entrevoir la création d'un Conseil de guerre anglo-français, dont les ministres des deux pays seraient membres, et il exprima l'espoir que la Russie et l'Italie s'y joindraient.

Le Gouvernement anglais est partisan d'une collaboration non pas accidentelle, mais continue, entre les conseillers navals et militaires des puissances alliées. Déjà la Grande-Bretagne a un attaché militaire au grand quartier général français, et un officier français se trouve à Londres en relations particulières avec le ministre de la Guerre.

« Au cours de ces derniers mois, a ajouté le pre-

mier ministre, nous avons ressenti le besoin, nos alliés français et nous-mêmes, d'une coopération plus étroite et d'échange de vues pour le développement en commun et de concert de nos plans concernant les diverses opérations militaires sur les différents champs de bataille.

« Dorénavant, un officier distingué de l'état-major français sera en relations journalières avec notre état-major au ministère de la Guerre, et nous-mêmes, sur l'invitation de nos alliés, nous enverrons en France nos propres officiers chargés d'une mission identique.

« Il est plus que possible que cette nouvelle organisation se développe encore.

« Je sais très bien et, en cela, je ne dévoile aucun secret, que l'homme distingué qui, aujourd'hui, détient le poste de premier ministre en France, est anxieux, tout comme je le suis moi-même, que nous développons le système des conférences privées et occasionnelles qui ont eu lieu pendant ces quelques mois derniers et d'où sont sortis de grands avantages d'une façon mieux définie et mieux organisée.

« Lui et moi nous entretenons l'espoir qu'avant longtemps nous posséderons quelque chose comme un conseil de guerre mixte où prendront place les ministres du Royaume-Uni et de la République Française et qui, de temps en temps, avec les conseils avisés de leurs états-majors unis, contrôleront et dirigeront nos opérations militaires et navales conjointement.

« L'étendue de cette coopération ne sera pas limitée et nous serons on ne peut plus heureux si la Russie et l'Italie veulent bien se joindre à nous dans le même but.

« Avec un tel système, élaboré sur une base large et bien conçue, et mis en pratique à l'unisson, nous avons entièrement confiance que les opérations de guerre seront conduites dans l'avenir d'une façon encore plus effective et coordonnée que dans le passé. »

## RUSSIE

**Le nouvel emprunt intérieur russe.** — On a télégraphié de Pétrograd, à la date du 7 novembre courant :

« Le Comité des Finances a établi les conditions définitives du nouvel emprunt intérieur. Ces conditions sont les suivantes : « L'emprunt sera émis « au cours de 95 % au taux de 5 1/2 %. Le terme « d'amortissement est de dix ans. » Le montant de l'emprunt est de 1 milliard de roubles. »

**Bilan de la Banque Impériale de Russie.** — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie, arrêté au 23 octobre/5 novembre, se compare ainsi avec le précédent :

	Bilans aux	
	16/29 octobre 1915	23 oct./5 nov. 1915
	(Millions de roubles)	
<b>Actif :</b>		
Or (lingots, monnaies et bons de l'administration des Mines)	1.598	1.604
Or à l'étranger	36	35
Billon d'argent et de cuivre	25	26
Effets escomptés	421	411
Bons du Trésor à court terme	3.140	3.120
Prêts sur titres	612	583
— sur marchandises	98	101
— aux institutions de crédit populaire	105	104
— agricoles	23	23
— industriels	10	10
— aux Monts de Piété	18	18
Effets protestés	6	6
Titres appartenant à la Banque	163	170
Divers	141	142
Solde du compte des succursales	288	341
Total	6.684	6.694

Passif :	29 oct.	5 nov.
Billets de banque émis, sauf ceux en caisse de la Banque (1)	5.010	5.054
Capital	55	55
Dépôts	27	27
Comptes courants du Trésor	220	207
— spéciaux et consignations	363	356
— courants des particuliers	825	807
Mandats non acquittés	27	27
Intérêts sur les opérations de l'exercice	109	110
Sommes transitoires et divers	48	51
Total	6.684	6.694

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 16/29 octobre, à 84 millions de roubles, et au 23 octobre/5 novembre, à 74 millions.

## ITALIE

**Les produits des monopoles de l'Etat en Italie.**

— Le gouvernement italien a la gestion directe de quatre monopoles industriels et fiscaux, à savoir : le monopole des tabacs, celui du sel, celui de la loterie nationale et celui de la quinine.

Laissant de côté le monopole de la quinine, dont le gouvernement n'a assumé l'exploitation qu'afin d'assurer au public un produit chimiquement pur et de composition constante et dont il ne tire qu'un profit minime, nous donnons, d'après les comptes rendus officiels, les résultats des trois autres industries qui fournissent d'importantes ressources au Trésor.

Le monopole des tabacs s'est soldé, pour l'exercice 1913-1914, par une recette brute de 349.939.349 lire, contre 333.170.678 lire pendant l'exercice précédent, et par un bénéfice net de 268.376.748 lire, contre 251.884.619 lire en 1912-1913. La consommation annuelle moyenne par habitant est ressortie, en poids, à 569 grammes et, en argent, à 9 lire 39. Le prix moyen du kilo a atteint 17 lire 90.

Le monopole du sel a procuré une recette brute de 90.190.763 lire et une recette nette de 74.599.100 lire, la première en augmentation de 126.923 lire sur l'exercice précédent et la seconde en diminution de 508.769 lire. La production totale a été de 315.452 tonnes, provenant presque entièrement des marais salants (ceux de la Sardaigne ont livré 203.410 tonnes, et ceux de la péninsule 92.231) ; le surplus provient des mines de sel gemme de Lungro (Calabre) et de Volterra (Toscane) et d'achats faits à des particuliers. Le prix de revient d'extraction ne dépasse pas 0 lire 656 par 100 kilos pour le sel marin, et 4 lire 25 pour le sel gemme. A ces prix s'ajoutent les frais de raffinage, soit 2 lire 65 par 100 kilos. Bref, en tenant compte des frais généraux de transport, d'exploitation et de vente, on arrive à 5 lire 06 pour le prix de revient global des 100 kilos, et le prix de vente ressort à 40 lire 49 ; enfin la consommation moyenne par habitant et par an est de 6 kilos 81 en poids et 2 lire 757 en argent.

Le monopole de la loterie a fourni une recette brute de 107.164.325 lire, contre 111.661.230 lire pour l'exercice précédent. Les dépenses ont été de 55.443.342 lire, contre 59.918.617 lire en 1912-1913. Elles se décomposent ainsi : montant des lots, 47.027.143 lire et frais d'exploitation 8.316.199 lire. Le rapport des lots aux mises a été de 43,95 %, le nombre des billets vendus de 329.489.128, et celui des billets gagnants de 3.154.259, de sorte que les chances de gain par billet ressortaient à 0,96 %, le gain moyen du billet à 14 lire 91, le prix moyen d'un billet à 0 lire 32. Ce sont les « ambes » et les « ternes » qui constituent à peu près toutes les recettes. La dépense moyenne par habitant a été de 3 lire 08 ; elle n'était que de 2 lire 16 il y a vingt ans. Naples fournit le contingent le plus fort à la loterie avec une dépense de 19 lire 77 par habitant, tandis que le contingent de Rome n'est que de 5 lire 38 et celui de Milan de 3 lire 43.

## ALLEMAGNE

**Banque Impériale d'Allemagne.** — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 7 novembre, accuse, sur celui du 31 octobre, les variations suivantes :

	31 octobre		7 novembre		Comparaison
	(En millions de marks)				
Encaisse or	2.429	2.432	+	3	
— argent	38	34	-	4	
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts	1.138	990	-	178	
Portefeuille d'escompte	4.206	4.285	+	79	
Avances	19	16	-	3	
Portefeuille titres	35	24	-	11	
Circulation	5.946	5.910	-	26	
Dépôts	1.623	1.575	-	48	

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).**

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
1914								
31 juillet	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1915	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 %
15 sept. 1915	2.414	43	206	5.571	2.009	5.152	14	5 %
23 —	2.415	42	184	5.549	2.249	5.327	12	»
30 —	2.419	37	885	6.158	4.416	7.471	13	»
7 octobre	2.423	36	888	5.878	1.615	4.376	14	»
15 —	2.426	36	831	5.777	1.678	4.390	14	»
23 —	2.427	40	1.125	5.675	1.620	3.923	15	»
31 —	2.429	38	1.138	5.946	1.623	4.206	19	»
7 nov. 1915	2.432	34	990	5.910	1.575	4.285	16	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

**Les nouveaux décrets du Bundesrath sur l'alimentation.** — Ainsi que nous l'annoncions les 29 octobre et 5 courant, le Bundesrath vient d'édicter, le 28 octobre 1915, trois décrets très importants sur l'alimentation :

**1<sup>o</sup> Décret sur la limitation de la consommation de la viande et de la graisse.**

Paragraphe 1<sup>er</sup>. — Le mardi et le vendredi, il est interdit aux commerçants de fournir aux consommateurs de la viande, de même que toute denrée contenant de la viande. La viande et les denrées en contenant fournies directement à l'intendance ne sont pas soumises à cette réglementation.

Par. 2. — Dans les hôtels, débits et restaurants, de même que dans les salles de réunion et les cafés, il est interdit : 1<sup>o</sup> Le lundi et le jeudi, de délivrer à la consommation de la viande, du gibier, de la volaille, du poisson et tous autres mets que l'on fait cuire, rôti ou mitonner avec de la graisse ou du lard, ainsi que de la graisse fondue. 2<sup>o</sup> Le samedi, de la viande de porc. Reste permise la vente de la viande défendue aux numéros 1 et 2 sous forme de sandwich.

Par. 3. — Il faut considérer comme viande, aux termes de cette ordonnance, le bœuf, le mouton, la volaille, le gibier de toute sorte, le veau ; comme articles de boucherie, les conserves de viande, les saucisses de toutes sortes et le lard ; comme graisse, le beurre et le saindoux de beurre, l'huile, la margarine de toute espèce, la graisse de bœuf, de mouton et de porc.

Par. 4. — Les fonctionnaires de la police et les experts nommés par la police sont autorisés à pénétrer à toute heure dans les locaux occupés par

les commerçants visés par cette ordonnance et en particulier dans les locaux où sont entreposés, préparés, mis en vente ou livrés à la consommation la viande, les articles de boucherie et la graisse ; y examiner la marchandise et la comptabilité, ainsi qu'à opérer, contre reçu, des prélèvements à leur gré en vue d'examen. Les commerçants, ainsi que les gérants et les inspecteurs sous leurs ordres, sont tenus de fournir aux inspecteurs de la police et aux experts tout renseignement nécessaire sur les procédés en usage dans la préparation de leurs produits, sur les matières qu'ils soumettent à une transformation et leur origine, enfin sur le genre et l'ampleur de leur commerce.

Par. 5. — Les experts, en dehors de leurs rapports de service et de la notification d'illégalités, sont tenus d'observer une grande discrétion en ce qui concerne l'organisation et l'état des affaires des maisons soumises à leur inspection et de s'abstenir de communiquer à des tiers les secrets d'exploitation qui viennent à leur connaissance, ou d'en profiter. Ils devront s'y engager par serment.

Par. 6. — Les commerçants devront afficher un exemplaire de cette ordonnance dans leurs locaux de vente et d'exploitation.

Par. 7. — Sont punis d'une amende (jusqu'à mille cinq cents marks) ou d'un emprisonnement d'un à trois mois :

1° Ceux qui contreviennent aux paragraphes 1 et 2 ;

2° Ceux qui, contrairement aux prescriptions du paragraphe 5, manquent de discrétion et ne s'abstiennent pas de communiquer à des tiers les secrets de commerce dont ils ont connaissance ;

3° Ceux qui n'affichent pas l'ordonnance, comme il est prescrit dans le paragraphe 6 ;

4° Ceux qui contreviennent aux prescriptions édictées au paragraphe 10.

En ce qui concerne le paragraphe 2, il ne sera appliqué qu'à la demande du commerçant.

Par. 8. — Les autorités compétentes peuvent ordonner la fermeture des hôtels, des débits et des restaurants, dont les propriétaires et gérants ne paraissent pas devoir remplir les obligations qui leur sont imposées par cette ordonnance ou les prescriptions qui en assurent l'exécution ; de même que celle de tout local où sont vendues de la viande ou des denrées comprenant de la viande. On peut faire appel à cette décision. L'autorité supérieure juge en dernier ressort. L'appel n'est pas suspensif.

Par. 9. — Les prescriptions de cette ordonnance s'appliquent aussi aux Sociétés coopératives de consommation.

Par. 10. — Les autorités administratives centrales édictent les prescriptions particulières nécessaires à l'exécution de cette ordonnance. Elles définissent exactement ce qu'il faut entendre par autorité compétente et autorité administrative supérieure.

Les autorités centrales ou les autorités désignées par elles sont autorisées à fixer d'autres jours que ceux fixés dans les paragraphes 1 et 2 et à accorder des dérogations aux prescriptions des paragraphes 1 à 3.

Par. 11. — Cette ordonnance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1915. Le chancelier d'Empire fixera la date de sa péremption.

### 2° Décret sur la réglementation des prix du poisson et du gibier.

Le chancelier est autorisé à fixer les prix de gros, considérés comme « prix de base » pour le gibier et le poisson, après s'être entouré de l'avis des spécialistes. Le chancelier forme un comité.

Les communes de plus de 10.000 habitants sont obligées, les communes de moins de 10.000 habitants sont autorisées — et obligées sur l'ordre des

autorités administratives centrales — à fixer des prix maxima de détail du poisson et du gibier. Le chancelier est compétent pour fixer des limites à ces prix. Là où existent des Offices de contrôle des prix, ils doivent être consultés. C'est le prix fixé dans la localité du vendeur qui s'applique. Les communes peuvent s'entendre pour fixer un même prix. Par commerce de détail on entend la vente de quantités n'excédant pas 10 kilos.

### 3° Décret sur la réglementation du prix des pommes de terre.

Le Bundesrath autorise le chancelier à fixer des prix maxima pour les pommes de terre achetées aux producteurs. Le chancelier a fixé les prix par ordonnance du même jour ; ils varient suivant les zones habituelles. Les prix oscillent entre 2 marks 75 et 3.05 le quintal.

Les communes de plus de 10.000 habitants sont obligées de fixer des prix maxima au détail et les autres y sont autorisées. Ce prix ne peut excéder de plus de 1,30 le prix d'achat au producteur.

Le droit d'expropriation est étendu aux propriétaires d'un hectare de pommes de terre. On ne peut exproprier plus de 20 % de la récolte du propriétaire.

Tous les propriétaires de plus d'un hectare doivent réserver à l'association de communes, jusqu'au 29 février 1916, 10 % de leur récolte. Cette obligation n'existait jusqu'ici que pour les propriétaires de 10 hectares.

**La réglementation des prix du beurre.** — Avant la promulgation des précédents décrets, le Chancelier de l'Empire, en vertu de l'autorisation donnée antérieurement par le Bundesrath, avait édicté, à la date du 22 octobre, un décret fixant comme suit les prix de base du beurre par 100 kilos :

1<sup>re</sup> qualité, 240 marks (300 francs) ; 2<sup>e</sup> qualité, 230 marks (287 fr. 50) ; 3<sup>e</sup> qualité, 215 marks (268 francs 75) ; qualité inférieure, 180 marks (225 fr.).

Lors de la revente, ces prix peuvent être majorés, en gros, de 4 marks (5 fr.) par 50 kilos, et, au détail, de 11 marks (13 fr. 75) par 50 kilos également.

Le prix de base est le prix que le producteur peut exiger lors de la vente au commerce de gros rendu Berlin, emballage compris. Il est fixé, en tenant compte du coût de la production et de la situation du marché, par un Comité de spécialistes, dont la réunion et le fonctionnement dépendent du Chancelier de l'Empire, qui édicte les prescriptions relatives à la détermination des prix pour la revente en gros et en détail.

Le prix de base s'applique au territoire de l'Empire, mais des exceptions peuvent être admises avec l'approbation du Chancelier, en raison de considérations particulières, sur des marchés et dans des régions déterminés.

Les communes de plus de 10.000 habitants sont obligées, et les autres communes et associations de communes sont autorisées et sur l'ordre des autorités administratives centrales obligées aussi, de fixer, pour le commerce de détail, des prix maxima, dans les limites des prix établis par le Chancelier. Par commerce de détail, le décret entend des quantités n'excédant pas 5 kilogrammes.

Les communes peuvent s'entendre ensemble et avec l'association des communes pour fixer d'un commun accord les prix maxima. Les autorités administratives peuvent réunir les associations de communes et les communes pour la fixation desdits prix, et lorsque ceux-ci sont fixés pour une zone étendue, l'obligation et la compétence des communes ou des associations de communes cessent par là-même.

Le Chancelier est autorisé à édicter des prescriptions spéciales sur les beurres étrangers. Enfin, quiconque viole les prescriptions édictées par le

décret du 22 octobre entré de suite en vigueur, est condamné à la prison, jusqu'à six mois, ou à une amende, jusqu'à 1.500 marks.

**La question alimentaire en Allemagne.** — On a lu, plus haut, les ordonnances que vient de rendre le Bundesrath. On ne prévoit pas, pour l'instant, l'application aux ménages de l'interdiction de la viande et de la graisse aux jours désignés, car on est en droit d'espérer de l'intelligence des milieux aisés qu'ils en restreindront d'eux-mêmes l'usage.

Ce qui n'empêche que le seul domaine de l'organisation allemande qui ait fait, pendant la guerre, l'objet de fortes critiques dans le pays même, est celui de l'approvisionnement en denrées alimentaires. A cet égard il a été prononcé, récemment, contre la politique du gouvernement, des paroles d'une acuité tout à fait surprenante.

C'est ainsi que le *Berliner Tageblatt*, sous la signature de Paul Harms, écrit qu'après les expériences profitables et tout à fait heureuses de la première année économique de la guerre, on pouvait espérer que l'on ferait dans le silence tout le nécessaire pour assurer l'alimentation du peuple pendant la seconde année. Il n'en était rien. Au contraire, on a pu apprendre que des méthodes, vieilles de plusieurs générations, sont plus fortes que les hommes, qui peuvent changer d'un jour à l'autre.

De son côté, la *Frankfurter Zeitung* dit que l'insuffisance des mesures gouvernementales contre la cherté des denrées alimentaires produit, sur la masse du peuple, l'effet d'une véritable défaite. Les ennemis de l'Allemagne ne peuvent en tirer aucune espérance, mais c'est pour tous les Allemands une expérience amère et triste. Dans beaucoup de cœurs couve le mécontentement contre tout ce qui est trouvé inique, injuste et injustifié. Et ce mal, qu'on aurait pu éviter, augmente toujours ses ravages, parce que M. le baron von Scholler-Lieser est ministre de l'Agriculture, des Domaines et des Forêts en Prusse. Ce n'est sans doute pas la seule raison (l'indécision et autre chose règnent aussi en d'autres places), mais dans les milieux politiques, on croit que c'est là la raison déterminante...

Des prix maxima, continue le même organe, tel était le moyen que le Reichstag, dès la mémorable séance du 4 août, avait mis sans réserves à la disposition du gouvernement. Mais que s'est-il passé ? La fixation des prix du beurre peut maintenant servir d'exemple. Le gouvernement a fixé comme base des prix pour les producteurs à Berlin 2 mks 40 pfennigs au plus la livre, ce qui, en limitant le bénéfice du commerce de gros et de détail à 15 pfennigs, donnerait un prix de vente de 2 mks 55 pfennigs ; or, à Berlin, le prix du beurre a dépassé récemment 3 marks. Le prix que l'ordonnance gouvernementale assure maintenant aux producteurs est donc beaucoup trop élevé...

Mais plus encore que les avantages que la politique du gouvernement procure aux producteurs, ce qui excite le mécontentement, ce sont les bénéfices réalisés par les spéculateurs, et contre lesquels s'élèvent les *Dresdner Nachrichten* qui citent pour exemple l'engagement pris par l'Autriche d'exporter en Allemagne 150 wagons d'œufs par mois. Le gouvernement allemand concéda cette affaire à la Société Centrale d'achats de Berlin, qui accepta le concours de quatre marchands d'œufs, moyennant 10 marks par caisse pour l'achat et la vente. Pour une caisse de 1.440 œufs, il a été payé en Galicie 146 marks ; le transport jusqu'à Berlin coûte 4 marks par caisse. Or, les œufs ont été vendus à Berlin, aux enchères, par l'intermédiaire obligatoire de la Société Centrale d'achats, de 220 à 240 marks la caisse. Conséquence : les quatre commerçants gagnent par mois, sans aucun risque, 150.000 marks, et la Société Centrale, 500.000 marks.

En outre, le comité du parti socialiste a adressé, par la voie du bureau de la presse, une communication dans laquelle il mentionne que la spéculation sans retenue a suscité les plus graves dangers pour la nourriture du peuple et, dans bien des milieux, provoqué de l'amertume. Le gouvernement n'a pas manqué de s'en rendre compte, mais les décrets qu'il a publiés ne suffisent pas ; ils sont imparfaits. Ce qu'il faut, c'est saisir tous les objets d'alimentation essentiels comme on l'a fait pour le pain ; il faut aussi obliger les communes à approvisionner leurs habitants en objets d'alimentation.

Déjà auparavant, c'est-à-dire le 27 octobre, les comités directeurs des partis socialistes avaient adressé un appel pressant au chancelier pour lui faire observer que l'augmentation des allocations aux familles des mobilisés n'était nullement en rapport avec la hausse du prix des vivres. Où la majorité des femmes de ces mobilisés prendront-elles l'argent pour se procurer, pour elles et pour leurs enfants, les vivres, le charbon, les habits, le linge et les chaussures ? On pourrait donc leur enlever un très grave souci en leur livrant, pendant les mois d'hiver, en novembre, décembre, janvier, février et mars, les pommes de terre et la houille aux frais de l'Empire. Cela coûterait une somme qui n'est pas négligeable, mais qui est peu de chose en comparaison des énormes dépenses de guerre...

Quoi qu'il en soit, on a annoncé de Rotterdam, le 8 courant, que de sérieux troubles avaient eu lieu ces jours derniers, à Berlin, au sujet des vivres. Un Hollandais, qui mérite la plus grande confiance, venait de revenir de cette ville, et il avait déclaré qu'il était étonné de la gravité de la situation. Les gens ne meurent pas de faim, a-t-il dit, mais ils souffrent beaucoup du manque de corps gras. A la fin de la semaine dernière, la police s'est trouvée en présence de nombreux rassemblements qui poussaient des cris en réclamant de la viande et de la graisse. (La vente de saindoux par la municipalité de Berlin est suspendue, la municipalité voulant disposer autrement du stock encore existant, d'ailleurs réduit. Ne serait-ce pas pour faire de la glycérine ?)

Afin de tranquilliser la population, le gouvernement allemand publie des brochures et des pancartes dans lesquelles il lui demande de patienter encore trois ou quatre semaines, après quoi, dit-il, l'armée allemande s'étant emparée de Constantinople, les vivres arriveront en abondance de Constantinople et de Grèce.

Le monde militaire allemand et la bourgeoisie demeurent convaincus de la victoire finale des empires du centre, mais les classes pauvres souhaitent vivement une paix prochaine. Cependant la haine violente contre l'Angleterre est universelle en Allemagne et beaucoup d'Allemands demandent que la flotte attaque la flotte anglaise à tout prix.

D'autre part, la Ligue des Agriculteurs (*Bund der Landwirte*) vient d'adresser un appel à ses membres et à tous les agriculteurs, dans lequel il les exhorte, dans un temps si difficile pour la patrie allemande, à faire preuve d'esprit de sacrifice et à ne pas donner prise à des plaintes justifiées contre eux. Elle les adjure, en particulier, à mettre à la disposition du public les pommes de terre comestibles en quantités suffisantes, tout en observant que l'agriculture allemande a fait, jusqu'ici, ce qu'elle pouvait dans la limite de ses forces, et tout en défendant aussi les agriculteurs contre le reproche d'avoir gardé volontairement leurs produits. Mais la *Frankfurter Zeitung* remarque à ce propos que s'il y a beaucoup de vrai dans ce qu'avance la Ligue des Agriculteurs, il n'en est pas moins certain que, dans un certain nombre de régions de l'Allemagne, les agriculteurs, d'eux-mêmes ou sur l'instigation de personnes intéressées à la spéculation, ont rendu impossible l'approvisionnement du marché en quantités suffisantes.

Mais le public est invité, lui aussi, à adopter certaines méthodes. La *Deutsche Tageszeitung* l'invite à l'économie. Avec certaines marchandises qui tiennent le milieu entre le produit indispensable et l'objet de luxe, il faut se montrer de plus en plus économe, et si l'on éprouve de ce chef une certaine gêne, on ne peut parler de disette.

Ce à quoi le *Vorwaerts* répond : Ces épîtres sur l'économie, dont nous avons été saturés l'hiver dernier, ne peuvent, par suite de l'union sacrée, être mises dans leur juste lumière. La *Deutsche Tageszeitung* doit avoir une définition à elle des mots : « excès et disette ».

**La situation économique en Allemagne et la contrebande scandinave.** — On écrit de Christiania :

En dehors de la viande, l'Allemagne souffre surtout, maintenant, du manque de pétrole, de lait, de beurre, de graisse et de margarine. Le système des cartes est déjà mis en vigueur pour plusieurs de ces articles, particulièrement le pétrole.

La question du charbon est très sérieuse aussi pour le pays, qui sera dans l'impossibilité d'en fournir plus longtemps à la Suède, parce qu'il a tout juste assez de bras pour extraire celui qui lui est nécessaire pour ses propres besoins. C'est à raison de 100.000 tonnes environ par mois qu'il subvenait jusqu'ici à la Suède. Déjà récemment, à la gare de Helsingborg, se trouvaient deux longs trains composés de trucks allemands tout chargés, parmi lesquels quelques trucks norvégiens chargés de poissons. Or, sur les tenders des locomotives, le charbon empilé était du charbon anglais sans mélange de coke. Ainsi donc les marchandises étaient transportées en Allemagne avec du charbon appartenant à la Suède.

En Norvège, on témoigne un certain mécontentement de l'intervention de la Suède dans le commerce de l'Allemagne, alors qu'on ne se plaint guère de celle-ci qui a cependant coulé tant de bateaux de bois norvégiens. C'est la différence entre la manière faible et la manière forte. Si l'Allemagne, par exemple, permet à la Norvège de recevoir 100 ou 200 tonnes d'aniline, qui seront payées très cher avec du cuivre de Norvège, les Norvégiens se mettent à genoux devant l'Allemagne comme devant un dieu, selon l'expression même d'un notable commerçant du pays.

Il a été beaucoup parlé d'un vapeur « Eyr », saisi dernièrement dans le Kattégat par un torpilleur allemand avec 6.000 tonnes de coton à bord. Ce chargement avait été, tout d'abord, vendu à l'Allemagne. Mais le directeur de la Compagnie à laquelle appartenait ce navire, craignant de se créer des difficultés avec l'Angleterre, envoya le navire à Gothenbourg et revendit le chargement à Copenhague. Un Germain-Américain tenta de le persuader de prendre un capitaine à Christiania, et d'envoyer directement le navire de Gothenbourg à Holtenau, petit port dans la baie de Kiel, avec de faux papiers pour Copenhague. Le directeur refusa, et c'est alors que le Germain-Américain, pour mettre la main sur le chargement, fit saisir le navire.

On signale de Norvège que depuis l'arrêt complet de la pêche dans la mer du Nord par les bateaux allemands, la demande par l'Allemagne d'approvisionnements de poissons en Norvège a augmenté dans une proportion qu'elle n'avait pas encore atteinte depuis le commencement de la guerre. Actuellement, tout le poisson frais est acheté par des agents allemands; il n'y a que la morue qu'ils ne se sont pas encore décidés à rechercher jusqu'à présent.

Les conserves norvégiennes de sardines à l'huile sont également accaparées. Tout ce qui est disponible est pris immédiatement, à des prix qui vont toujours en progressant. On signale qu'à Bergen 80.000 caisses avaient été achetées en juillet par la maison bien connue Johan C. Martens et Cie.

Or, on dit que ce stock a été offert aux Allemands à raison de 50 couronnes la caisse, alors que quelques jours auparavant le prix, déjà en forte augmentation, n'était que de 45 couronnes.

#### AUTRICHE-HONGRIE

**La réquisition des stocks de céréales et de farines en Hongrie.** — Le gouvernement hongrois, ainsi que nous l'avions annoncé vendredi dernier, vient d'émettre une nouvelle ordonnance relative à la déclaration et à la réquisition des stocks de céréales et de farines. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, personne ne peut plus acheter de céréales, à l'exception de la Société de Guerre qui a été créée dans ce but. Cette Société devra veiller à ce que les possesseurs des stocks, même les plus réduits, soient à même de les vendre conformément aux dispositions relatives aux prix maxima.

Jusqu'au 25 novembre les possesseurs de céréales pourront vendre leurs stocks directement à la Société ou à ses commissionnaires, sans être tenus de faire de déclaration. A partir de la même date du 25 novembre, il sera nécessaire de faire une déclaration des stocks de céréales et de farines que l'on possédera encore, aux autorités de la commune sur le territoire de laquelle se trouvent ces stocks. A partir du 25 décembre, tous les stocks dépassant la mesure des quantités nécessaires aux besoins de la maison ou de l'exploitation, seront réquisitionnés pour cause d'utilité publique. Le prix payé aux propriétaires pour ces stocks réquisitionnés ne sera plus le prix maximum, mais un prix inférieur de 4 couronnes par quintal métrique.

L'ordonnance contient en outre certaines dispositions relatives à la déclaration et à la réquisition des stocks de haricots, de pois et de lentilles.

#### SUISSE

**Fraude commerciale.** — Un correspondant qui mérite confiance écrit à la *Gazette de Lausanne* : « Avant-hier, je recevais une carte d'une personne de Zurich avec laquelle je suis en relations d'affaires. On me signalait une affaire importante à traiter avec un soi-disant Américain, qui venait d'Allemagne et se rendait en France pour y liquider des affaires en souffrance.

« Je me rendis à Zurich et y fus présenté à l'Américain (?) qui se nommait Schwäbsch et cherchait pour de grandes maisons allemandes des représentants pour diverses parties de la France. Conditions offertes : 300 marks par mois, plus 25 marks de frais de voyages par jour et tant pour cent sur les affaires traitées. Il y avait urgence et j'étais invité à me rendre avant la fin du jour à Friedrichshafen. J'objectais la nécessité de me procurer un passeport pour l'Allemagne, mais le cas avait été prévu et j'étais signalé au poste-frontière : il me suffisait de présenter la carte de mon interlocuteur pour entrer en Allemagne et en sortir sans difficultés. J'étais fixé.

« Alléguant une course à faire, je donnai rendez-vous pour sept heures du soir à Schwäbsch et allai prévenir la police. On n'y témoigna aucune surprise ; les procédés de recrutement de ce genre d'agents étaient connus. Le soir je me rendis au rendez-vous et Schwäbsch fut cueilli comme nous allions prendre le train. Il est encore sous les verrous.

« Au cours de ma conversation avec l'agent allemand, j'ai appris comment les grandes marques allemandes savent éluder les interdictions d'exportation et faire passer des marchandises en France et en Angleterre. Le gouvernement donne son appui à ces maisons pour qu'elles installent des succursales en pays neutres, comme la Suisse et la Hollande. Mais ces succursales sont déguisées sous la forme d'associations avec des commerçants du pays, qui prennent la direction nominale des affaires. Les marchandises vendues sont de provenance suisse ou hollandaise, mais les matières premières

et les fonds viennent d'Allemagne. Grâce à la complicité de commerçants suisses, des maisons allemandes sont même parvenues à se faire délivrer des permis d'exportation pour la France et l'Angleterre.

« Une enquête sur ces faits est en cours et sera poursuivie. On a trouvé sur certains personnages arrêtés des papiers compromettants qui permettront d'établir sans conteste les agissements allemands en Suisse. Il est urgent que nos autorités prennent des mesures pour faire cesser ces manœuvres.

« En attendant, on ne saurait trop mettre en garde nos jeunes gens contre les offres alléchantes qui peuvent leur être faites, tant pour l'espionnage que pour la fraude commerciale. »

#### ETATS-UNIS

**La note américaine contre le blocus.** — M. W. H. Page, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, a remis à sir Edward Grey la note américaine tant attendue concernant le blocus. Cette note, qui a été rendue publique dimanche soir, est très longue. Elle fait de nouveau ressortir les entraves qu'apportent à la navigation et au commerce américains les mesures appliquées, en vertu du blocus, aux navires et aux cargaisons destinés de bonne foi aux ports neutres, et elle déclare que ledit blocus, établi d'après un ordre en Conseil, du 11 mars, ne peut pas être reconnu comme un blocus légal par les Etats-Unis.

« La déclaration de Paris, datée de 1856 et universellement reconnue comme définition du droit international en matière de blocus, dit expressément que « tout blocus, pour être juridiquement justifiable, doit être opérant, c'est-à-dire établi et « maintenu par des forces suffisantes pour interdire l'accès des côtes ennemies ». Le caractère opérant d'un blocus est donc une question de fait. C'est un fait notoire que les côtes de l'Allemagne restent ouvertes à la Suède, et que les navires allemands croisent dans la mer du Nord et dans la Baltique, arrêtant et ramenant dans les ports allemands les vaisseaux neutres à destination des ports danois et scandinaves.

« Il y a plus. En décrétant le coton contrebande de guerre, le gouvernement britannique semble reconnaître implicitement que le blocus était inopérant en ce qui regarde les envois de coton, ou du moins que la légalité de ce blocus lui paraît contestable. »

La note américaine ne conteste pas les statistiques anglaises démontrant l'augmentation des exportations américaines depuis le commencement de la guerre et déclare que l'interprétation anglaise, d'après laquelle certaines marchandises utilisables pour la guerre peuvent être réexportées à l'ennemi par les pays neutres, ne saurait servir de base sûre parce qu'elle présente une trop grande facilité aux abus.

En tout cas, les Etats-Unis maintiennent leur droit de vendre les marchandises inscrites au stock général aux pays neutres ; l'hypothèse que des marchandises de contrebande conditionnelle sont destinées à l'ennemi par l'intermédiaire des neutres est en elle-même insuffisante pour justifier la saisie.

La note développe aussi longuement ses arguments contre le droit de la marine britannique d'amener des navires dans les ports pour être visités sous la simple conjecture que les cargaisons consignées à des ports neutres sont en réalité destinées à être réexportées dans des pays ennemis, et elle conclut ainsi :

« Le gouvernement des Etats-Unis désire convaincre victorieusement le gouvernement de Sa Majesté qu'il doit insister pour que ses rapports avec le gouvernement de Sa Majesté soient gouvernés non pas par une politique d'expédients, mais par des règles

du droit international établies, que la Grande-Bretagne a, dans le passé, demandé aux Etats-Unis d'observer, quand cette dernière nation était un belligérant engagé dans une lutte pour son existence nationale. Il est de la plus haute importance pour les neutres que non seulement dans les jours actuels, mais aussi dans l'avenir, les principes du droit international soient maintenus intacts.

« Cette tâche d'être le champion de l'intégrité des droits neutres, qui ont reçu la sanction du monde civilisé, contre la conduite illégale des belligérants provenant de l'apreté du grand conflit qui dévaste actuellement les pays de l'Europe, les Etats-Unis l'ont assumée sans hésitation et pour la remplir, ils consacreront leurs énergies en gardant toujours cette impartialité que, depuis le début de la guerre, ils se sont efforcés d'exercer dans leurs relations avec les nations belligérantes. »

La presse anglaise a protesté contre cette note. Le *Times* a dit notamment que ladite note semble ignorer l'activité des sous-marins anglais dans la Baltique, lorsqu'elle affirme que la côte allemande reste ouverte au commerce avec la Scandinavie.

En tout cas l'examen par le Gouvernement anglais des questions soulevées à Washington demandera un certain temps, et l'on pense que l'incident se règlera au moyen d'un arbitrage soumis à la Conférence de La Haye.

### Revue Commerciale

**Alcools.** — Voici d'après le *Journal Officiel* la production et le mouvement des alcools en France, pendant les douze mois de la campagne 1914-1915, soit depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1914 jusqu'au 30 septembre 1915 :

	(Hectolitres)
Production.....	1.648.405
Importations.....	321.321
Reprises au 1 <sup>er</sup> octobre.....	362.415
Ressources totales.....	2.332.141
Exportations.....	208.972
Livraisons au commerce.....	1.773.199
Sorties totales.....	1.982.171
Stock fin août.....	364.133
Stock fin septembre.....	349.970
Différence.....	14.163

La production des bouilleurs et distillateurs de profession pour les douze mois de la campagne 1914-15 a été de 1.648.405 hectolitres, contre 1.576.445 hectolitres pendant les onze premiers mois. Dans ce chiffre de 1.648.405 hectolitres, les substances farineuses sont comprises pour 290.840 hectolitres ; les betteraves ont donné 842.648 hectolitres et les mélasses 298.953 hectolitres. Les importations se sont élevées à 321.321 hectolitres, au lieu de 278.216, et les exportations à 208.972 hectolitres, contre 187.758 pendant les onze premiers mois. Les livraisons au commerce ont atteint 1.773.199 hectolitres, alors que pour octobre-août elles avaient été de 1.665.185 hectolitres. Le stock a diminué en septembre de 14.163 hectolitres ; il était au 1<sup>er</sup> septembre dernier de 364.133 hectolitres, au lieu de 349.970 hectolitres au 1<sup>er</sup> octobre.

La production des bouilleurs et distillateurs de profession s'est élevée à 74.343 hectolitres en septembre 1915, au lieu de 88.427 hectolitres en août dernier. Les importations ont été de 43.105 hectolitres, contre 40.926 le mois précédent, et les exportations de 21.214 hectolitres, au lieu de 16.680 en août 1915. Les livraisons au commerce n'ont été que de 108.014 hectolitres, contre 151.970.

Pendant le mois de septembre 1915, il a été frappé à la taxe de dénaturation de 0 fr. 25 centimes

57.732 hectolitres, et pour les douze mois de la campagne 1914-15, 676.780 hectolitres.

D'autre part, les quantités de produits naturels fabriqués ou importés dans les conditions voulues pour donner droit aux titres de mouvement ont été les suivantes pour les douze mois de la campagne 1914-15 : Eaux-de-vie et alcools de vins, de cidres, de marcs et de fruits de genièvre, 194.891 hectolitres ; rhums et tafias importés des colonies françaises, 184.916 hectolitres.

**Sucres.** — Voici, d'après le *Journal officiel*, les stocks des sucres au 31 octobre dernier, pour les différents départements :

Départements	Sucres bruts	Sucres raffinés	Sucres en cours
		(En tonnes)	
Bouches-du-Rhône....	20.202	3.930	4.281
Gironde.....	3.792	516	807
Loire-Inférieure.....	13.920	1.817	1.163
Seine.....	23.109	6.320	6.310
Autres départements..	16.938	832	5.141
Totaux...	77.961	13.415	17.702

Ensemble 109.078 tonnes, contre 101.594 tonnes au 30 septembre dernier. Dans ce total, les sucres bruts entrepôts réels des sucres indigènes figurent pour 19.272 tonnes, et ceux en entrepôts réels et fictifs des douanes pour 37.133 tonnes. Les sucres bruts en raffineries et fabriques raffineries y sont compris pour 12.863 tonnes, les sucres raffinés pour 13.415 tonnes et les sucres en cours de fabrication pour 13.742 tonnes. Enfin les sucres bruts en fabriques simples s'élèvent à 8.693 tonnes, et ceux en cours de fabrication à 3.960 tonnes.

La production des sucres du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre, soit pour les six premières semaines de la campagne 1915-16, a été de 2.098 tonnes, dont 2.095 tonnes de premier jet et 3 tonnes de deuxième jet. Le volume des jus soumis à la défécation a été de 336.571 hectolitres et leur densité moyenne de 5.54. Le nombre des fabriques en activité au 15 octobre était de 15.

La production des sucres en Russie, pour la campagne 1915-16, est évaluée approximativement à 1.719.900 tonnes, dont 1.474.200 tonnes pouvant être mis dans la consommation intérieure au droit simple, 114.660 formant le stock obligatoire consigné dans les usines et le reste, soit 131.040 tonnes, pouvant constituer les stocks divers.

MM. Willett and Gray estiment que les prochaines récoltes sucrières des Antilles seront supérieures à celles de la précédente campagne 1914-15 : celle de Cuba dépassera de 400.000 tonnes celle de 1914-15, qui était de 2.600.000 tonnes ; celle de Porto Rico est évaluée à 350.000 tonnes, contre 315.000 en 1914-15.

Voici, d'après les mêmes statisticiens, les stocks visibles mondiaux des sucres au 1<sup>er</sup> août des trois dernières années :

	1915	1914	1913
		(En tonnes)	
Etats-Unis.....	417.135	449.689	345.979
Cuba.....	494.400	381.420	864.692
Royaume-Uni.....	160.200	92.650	201.000
Allemagne (1).....	850.000	507.545	476.500
France.....	83.914	210.000	238.900
Belgique.....	80.000	50.000	56.000
Hollande.....	40.774	29.425	34.000
Hambourg.....	774	112.640	97.950
Autriche Hongrie.....	613.000	319.560	319.800
Ensemble.....	2.740.223	2.152.929	2.134.821

A la Bourse de Commerce, les cours s'inscrivent sans grand changement et, bien qu'on ait enregistré des affaires suivies, la tendance est faible. Le blanc n° 3, disponible, s'est traité depuis 78 50 jus-

(1) Y compris le stock de Hambourg pour 1915.

qu'à 77 50<sup>e</sup>; la cote officielle a été établie de 78 50 à 77 50. Le granulé américain disponible est offert à 103 francs, Paris entrepôt.

## PETITES NOUVELLES

◆◆ L'action du Crédit Foncier est bien tenue à 629 francs.

Dans la situation de cet établissement au 30 septembre, qui vient d'être publiée, le montant des engagements des emprunteurs atteint 5 milliards 374.369.858 francs. En regard, le montant des obligations en circulation ne s'élève qu'à 4 milliards 643.297.534 francs. Dans la situation au 31 juillet 1914, au moment de la déclaration de la guerre, les mêmes éléments étaient respectivement 5 milliards 381.454.269 et 4 milliards 607.162.295 francs. Le montant du capital social et des réserves et provisions, gage supplémentaire des obligataires, qui figurait au bilan du 31 juillet pour 561.547.618 francs s'élève aujourd'hui à 583.931.052 francs, soit sensiblement le montant des primes à amortir.

◆◆ On a, ces jours derniers, télégraphié de Sofia l'annonce suivante :

« La direction de la Dette publique bulgare fait savoir qu'étant donné les circonstances extraordinaires actuelles, le paiement des coupons des titres amortis des emprunts bulgares s'effectuera jusqu'à nouvel avis seulement à Sofia en francs, à Berlin et à Hambourg en marks au cours de 81 marks pour 100 francs, à Vienne et à Budapest en couronnes au cours de 95.20 pour 100 francs.

« Partout ailleurs, les paiements n'auront lieu qu'après le retour des circonstances normales. »

## Marché Financier

Paris, le 11 novembre 1915.

On ne s'est guère occupé cette semaine, sauf sur quelques valeurs spéciales, notamment en Banque, où les Valeurs industrielles russes, la De Beers ordinaire et les Mines d'or ont profité de quelques demandes. On s'est plutôt entretenu de l'Emprunt National, et les principales conditions de cet Emprunt ont valu aujourd'hui une certaine avance à notre 3 % perpétuel qui cotait, ces jours derniers, 65 francs seulement.

Voici les cours de clôture des principales valeurs. Quelques coupons ont été détachés cette semaine :

*Au Parquet.* — A terme : 3 %, 65 fr. 45 ; Crédit Mobilier Français, 335 fr. ; Boleo, 625 fr. ; Banque de Commerce Privée de Petrograd, 255 fr. ; Nord de l'Espagne, 407 fr. ; Saragosse, 405 fr. ; Mexico Tramways, 240 fr. ; Rio-Tinto, 1.475 fr., ex-coupon de 23 fr. 66 ; Central Mining, 168 fr. ; Norvégienne de l'Azote, 320 fr. ; Tabacs des Philippines, 378 fr.

*Au comptant :* 3 %, 65 fr. 35 ; 3 1/2 %, 90 fr. 90 ; 3 % amortissable, 75 fr. ; Banque de France, 4.560 fr. ; Banque de l'Algérie, 2.380 fr. ; Crédit Lyonnais, 990 fr. ; Paris-Lyon, 990 fr. ; Métropolitain, 404 fr. ; Nord-Sud, 102 fr. ; Extérieure Espagnole, 88 fr. 35 ; Russe 4 % 1889, 71 fr. 25 ; Russe 5 % 1906, 85 fr. 55, ex-coupon ; Banque Nationale du Mexique, 460 fr. ; Andalous, 311 fr.

*En Banque.* — A terme : Mexicain 3 % intérieur, 20 fr. 55 ; De Beers ordinaire, 320 fr. ; Geduld, 43 fr. ; Goldfields Consolidated, 38 fr. ; Malacca ordinaire, 108 fr. ; Mount Elliott, 73 fr. 50 ; Tharsis, 141 fr. ; Utah Copper, 435 fr.

*Au comptant :* Cartoucheries de Toula, 1.214 fr. ; Maltzof, 466 fr. ; Bakou, 1.220 fr. ; Chartered, 13 fr. 50 ; Crown Mines, 102 fr. ; Modderfontein B, 160 fr. 50 ; Rand Mines, 115 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.